

RAPPORT ANNUEL



2016

PARNASSE-MAIF



Rapport annuel 2016 Parnasse-MAIF

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DE LA DIRECTION

P.04

L'ESSENTIEL SUR PARNASSE-MAIF

P.05

LES CHIFFRES CLÉS DE L'EXERCICE

P.07

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 15 JUIN 2017

P.08

LES RÉOLUTIONS

SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 15 JUIN 2017

P.40

LES RAPPORTS

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P.42

LES ÉTATS FINANCIERS

P.46

LE PERP MAIF

P.92

LES BRANCHES PRATIQUÉES
ET PAYS OÙ L'ENTREPRISE EXERCE SON ACTIVITÉ

P.114

Les membres du conseil d'administration et de la direction

Le conseil d'administration

Président

Dominique Mahé

Vice-président

Pierre Desvergnès

Administrateurs

Éric Berthoux

Serge Bruzi

Arnaud Courdesses

Pascal Demurger

Claude Jechoux

Jean-Baptiste Le Corre

Yves Pellicier

Christian Ponsolle

La direction

Directeur général

Thierry Couret



Directeur général adjoint

Philippe Colas



L'essentiel sur Parnasse-MAIF

Filiale d'assurance vie du groupe MAIF

Parnasse-MAIF a été créée en 1984 et a commencé son activité en 1985. Son capital social est détenu à hauteur de 80,01 % par la MAIF et de 19,97 % par la Casden Banque Populaire, les 0,02 % restants étant détenus par les dix administrateurs de Parnasse-MAIF.

Au sein du groupe MAIF, le développement de l'offre d'assurance vie permet d'apporter une réponse adaptée aux besoins des sociétaires MAIF et Filia-MAIF :

- protéger sa famille,
- assurer l'avenir de ses enfants,
- se constituer, par l'épargne, un complément de retraite et de revenu,
- favoriser la transmission d'un capital,
- ...

9,4 Mds€

C'est le montant de l'ensemble des actifs gérés par Parnasse-MAIF.

Parnasse-MAIF est présente dans ces domaines :

L'épargne et l'épargne retraite

Nouveau Cap, contrat d'assurance vie en euros.

Assurance vie Responsable et Solidaire, contrat d'assurance vie multisupport.

Label d'Excellence 2016 des *Dossiers de l'Épargne*, Trophée d'Or (*Le Revenu*).

Perp MAIF, contrat d'assurance vie multisupport
Avis positif 2016 des *Dossiers de l'Épargne*.

La prévoyance

Rassurcap Solutions, contrat d'assurance décès toutes causes
Avis positif 2016 des *Dossiers de l'Épargne*.

Assurance Emprunteur MAIF
Label d'Excellence 2016 des *Dossiers de l'Épargne*.

Sollicitudes, contrat d'assurance obsèques
Avis positif 2016 des *Dossiers de l'Épargne*.

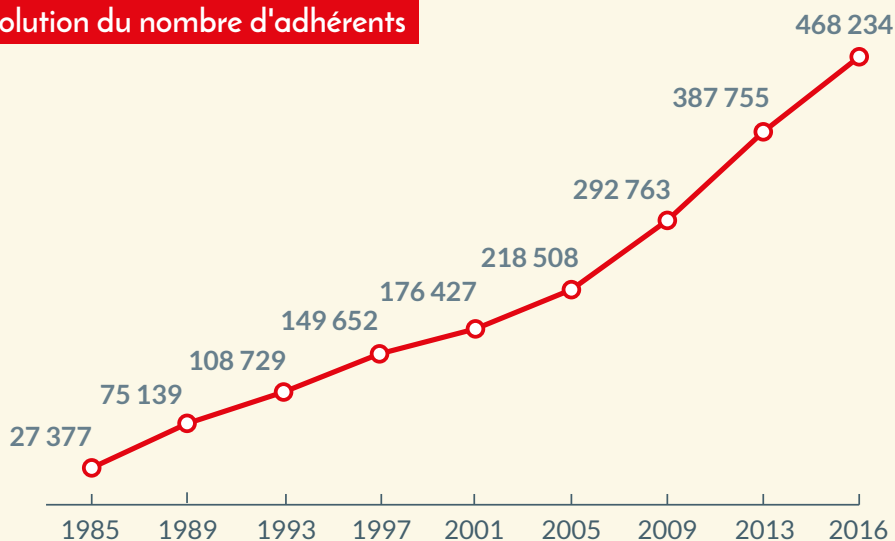
Élément clé de l'orientation stratégique de la MAIF, l'offre d'assurance vie ainsi proposée répond aux critères de qualité, de performance, de sécurité, d'accessibilité et de simplicité qui caractérisent l'ensemble du système de protection et d'accompagnement proposé par la mutuelle.

Par ailleurs, en concourant au développement du sociétariat, à la fidélisation de toutes celles et ceux qui adhèrent aux valeurs MAIF et à la conception qu'elle a de son métier d'assureur mutualiste, Parnasse-MAIF permet au groupe de diversifier ses activités et de conforter son assise économique face à son environnement concurrentiel.

L'essentiel sur Parnasse-MAIF

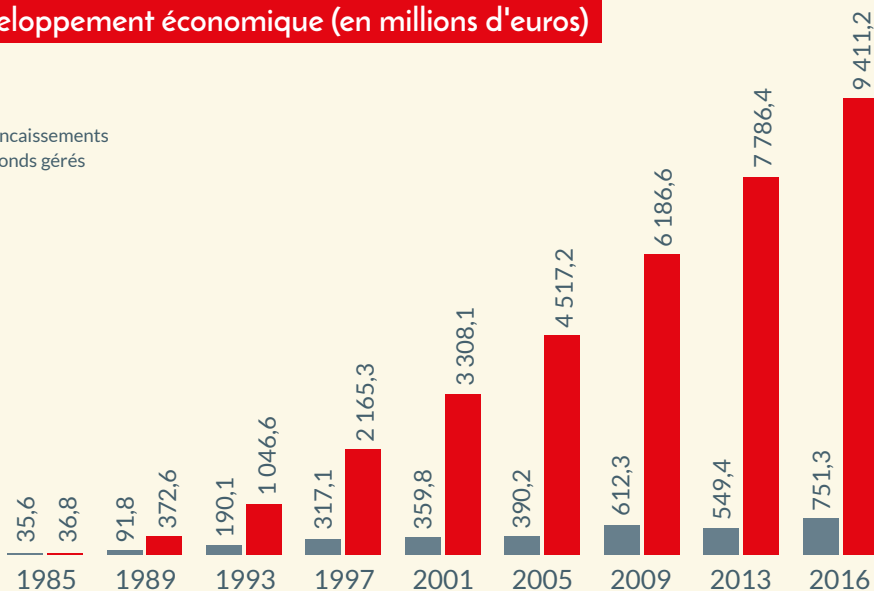
En 2016, l'activité d'assurance vie représente 22 % des encaissements du groupe MAIF et 55 % de ses placements, l'ensemble des actifs gérés par Parnasse-MAIF s'élève à 9,4 milliards d'euros.

Évolution du nombre d'adhérents



Développement économique (en millions d'euros)

■ Encaissements
■ Fonds gérés



Les chiffres clés de l'exercice

L'activité

Au 31 décembre 2016, Parnasse-MAIF compte 468 234 adhérents, soit une augmentation de 5,7 % (+ 6,7 % en 2015).

Les encaissements totaux bruts de réassurance s'élèvent à 751,3 millions d'euros, soit une progression de 5,1 % par rapport à 2015 (+ 12,0 % en 2015).

Les contrats Nouveau Cap (y compris PEP) et Assurance vie Responsable et Solidaire représentent respectivement 51 % et 46 % des encaissements relatifs aux contrats d'assurance en cas de vie.

Le montant des prestations augmente de 12,2 % (+ 7,7 % en 2015), l'ensemble du secteur progresse de 5 % (+ 4 % en 2015).

Les provisions techniques brutes de réassurance progressent de 5,6 % par rapport à 2015 (+ 7,4 % en 2015) et portent principalement sur les contrats d'assurance en cas de vie.

468 234
Adhérents

751,3
**Encaissements bruts
de réassurance**
(en millions d'euros)

405,2
Prestations
(en millions d'euros)

8 981,3
**Provisions techniques
brutes de réassurance**
(en millions d'euros)

Les résultats

2,30 %

Taux de rémunération net :
• Nouveau Cap¹
• Assurance vie Responsable
et Solidaire²

1 - Formule actuellement diffusée
2 - Pour le compartiment en euros

Les taux de rémunération nets 2016 des contrats Nouveau Cap et Assurance vie Responsable et Solidaire sont identiques et s'établissent à 2,30 % (2,75 % en 2015).

L'exercice 2016 se traduit par un bénéfice de 33,3 millions d'euros, en hausse de 26,1 millions d'euros par rapport à 2015.

Le ratio frais généraux internes/provisions mathématiques brutes moyennes de l'exercice s'établit à 0,28 % (0,24 % en 2015).

Le taux de couverture des frais généraux par les ressources de gestion se situe à 123,3 % (en 2015 : 129,4 %).

0,28 %

**Rapport frais généraux internes/
provisions mathématiques
moyennes brutes de réassurance**

+ 33,3

Résultat net (en millions d'euros)

Analyse de l'activité



Le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2017

Faits marquants de l'exercice 2016

- Le contexte économique général reste marqué par les faibles rendements des revenus obligataires (taux 10 ans : 0,7 % au 31 décembre 2016). La Loi Sapin 2 et les incertitudes fiscales liées à chaque élection présidentielle ont pénalisé en fin d'année le marché de l'assurance vie en légère baisse sur l'ensemble de l'année 2016 (- 1 %).

Dans ce contexte, la collecte de Parnasse-MAIF est au-dessus des attentes du Plan stratégique (croissance du marché + 3 %) puisque les cotisations augmentent de 5,1 %. Le rendement comptable du portefeuille permet à nouveau de servir une rémunération des contrats parmi les meilleurs du marché tout en augmentant significativement le résultat comptable et en stabilisant le niveau de la réserve de participation aux bénéfices rapporté aux provisions mathématiques.

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- la collecte progresse de 714,9 millions d'euros à 751,3 millions d'euros et la collecte nette passe de 353,6 millions d'euros à 346,1 millions d'euros,
- un résultat net comptable élevé de 33,3 millions d'euros permettant de renforcer les fonds propres sociaux (taux de progression de 10,2 % pour un objectif cible de 4 %),
- des taux de rémunération servis sur les principaux contrats d'épargne qui restent situés dans la moyenne haute du marché (2,30 % nets servis en 2016),

- une provision pour participation aux bénéfices qui est portée à 3,36 % des provisions mathématiques des supports en euros de nos contrats d'épargne (3,34 % fin 2015),
 - la maîtrise de l'évolution de nos frais généraux internes (hors charges de distribution et refacturations de services groupe) qui restent inférieurs au taux maximum fixé dans le cadre du Plan stratégique (0,28 % de nos provisions mathématiques contre 0,24 % l'année précédente).
- Dans le cadre de sa déclinaison du Plan stratégique « Strat' & Vie » 2015-2018, validé le 25 mars 2015 en conseil d'administration, Parnasse-MAIF a poursuivi la mise en œuvre des trois axes stratégiques :

→ Innover pour obtenir une qualité de service compétitive

Après avoir réalisé une cartographie de son Système d'information (SI), Parnasse-MAIF a souhaité le faire évoluer. Le choix de l'éditeur ayant été fait en 2016, le projet « Trajectoire SI » a débuté fin 2016 et se poursuivra sur les trois prochaines années. L'objectif de cette évolution est de rendre le SI de Parnasse-MAIF plus souple, évolutif tout en simplifiant son interconnexion avec les SI des partenaires, des applications ou de nouveaux outils.

À la suite du déploiement de l'extranet épargne en 2015, un extranet Rassicap Solutions a été développé pour un test et une mise en production en 2017 dans le réseau de distribution MAIF. Ce projet a été l'occasion de tester de nouvelles méthodes de travail plus agiles.

Les travaux de synchronisation des données informatiques entre les bases sociétaires Parnasse-MAIF et MAIF ont démarré et ont produit leurs premiers résultats.

Le projet permettant l'injection automatique des adhésions Assurance vie Responsable et Solidaire dans le système de gestion a été mené à son terme avec des gains de productivité significatifs.

Plusieurs expérimentations ont par ailleurs été menées, afin de mieux répondre aux attentes de nos sociétaires. On peut citer :

- une enquête de satisfaction de nos sociétaires pour mesurer les progrès de notre qualité de service,
- un test de rachats par téléphone, un autre en vue de l'amélioration des outils et processus téléphoniques, avec l'utilisation de questionnaires de satisfaction post-entretiens téléphoniques,
- de plus, Parnasse-MAIF a intégré le programme de définition des parcours UX (expérience utilisateurs) mis en œuvre par le Groupe. Des parcours épargne et prévoyance ont été imaginés, en co-construction avec des collaborateurs de la Direction déléguée Assurances de personnes et du réseau MAIF.

→ Rendre notre modèle de développement plus robuste

Sur cet axe stratégique, Parnasse-MAIF a largement contribué depuis 2015 à la mise en place d'un nouveau métier au sein du réseau de distribution MAIF, les conseillers vente spécialisés. Ils permettent au réseau en face-à-face de disposer de collaborateurs experts dans la vente de l'épargne et l'assurance vie, susceptibles de proposer des solutions ou de prescrire un entretien avec un conseiller en gestion de patrimoine de MAIF Solutions Financières. En 2016, Parnasse-MAIF a notamment contribué à leur montée en compétence sur les unités de compte.

Parallèlement, une étude a été menée sur l'opportunité de permettre à terme la transformation des contrats monosupports en contrats multisupports (Fourgous) qui sera mise en œuvre en 2018.

Par ailleurs, des travaux ont été menés afin de mettre nos procédures en conformité avec les dispositions réglementaires de la loi Eckert et de faciliter le transfert de données dans le cadre de Ficovie.

La tarification du contrat Sollicitudes a également été revue.

Un contrat de retraite à cotisations définies dénommé Retraite Solutions a été créé au profit des salariés de MAIF Solutions Financières et des améliorations ont été apportées au contrat MAIF Retraite (article 83).

La mise en œuvre de la gouvernance dans le cadre de Solvabilité 2 s'est également poursuivie sur 2016.

→ Adapter notre fonctionnement interne à une croissance soutenue

Ce dernier axe est celui que nous avons souhaité consacrer au management par la confiance, initié par la MAIF. Dans ce cadre, nous avons mis en œuvre en 2016 des chantiers d'expérimentation de nouvelles méthodes de travail co-construites avec les collaborateurs et les managers (télétravail, méthode agile, nouveaux entretiens individuels, ...).

Un baromètre social spécifique à Parnasse-MAIF a été imaginé par un groupe de volontaires.

Nous avons également lancé un vaste chantier de réaménagement de nos espaces de travail.

L'accompagnement des managers de l'entreprise est pensé et construit dans le cadre de la démarche « Pam » (Plan d'accompagnement managérial) initiée par le groupe. Parnasse-MAIF intègre ainsi les programmes des ressources humaines de gestion des carrières, la systématisation des revues du personnel et les comités carrières.

Enfin, nous avons encouragé les initiatives et développé la mutualisation des compétences.

• Sur le plan de la gouvernance :

Lors de l'assemblée générale du 16 juin 2016 :

- le mandat d'administrateur de Monsieur Pascal Demurger a été renouvelé ;
- le Cabinet Mazars, en qualité de commissaire aux comptes titulaire et Gilles Magnan, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, ont été nommés pour une durée de six ans qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2021.
Le Cabinet PriceWaterHouseCoopers Audit, commissaire aux comptes titulaire, et Xavier Crépon, commissaire aux comptes suppléant, poursuivent leurs mandats jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2020 ;
- à la suite d'un contrôle sur place courant 2016, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a formulé 37 observations portant exclusivement sur le calcul des provisions techniques et du capital de solvabilité requis sous Solvabilité 2. Parnasse-MAIF s'est engagée à mettre tout en œuvre pour intégrer et répondre à ces observations dont certaines sont déjà en production. Un plan d'actions est prévu à cet effet. Il est important de préciser que le niveau de taux de couverture de Parnasse-MAIF et du groupe en Solvabilité 2 après ajustements est au-dessus du minimum réglementaire.

- Dans sa gestion des ressources humaines, Parnasse-MAIF a fait sensiblement évoluer son modèle social en 2016 en complétant ses accords internes :
 - l'épargne salariale, qui constitue le cœur de notre métier, a fait l'objet de plusieurs accords et avenants afin d'encourager l'épargne de nos propres collaborateurs. L'abondement de l'entreprise aux versements sur le Perco a été mis en place. Il s'agit d'une mesure incitative à la constitution d'une épargne de long terme en vue de la préparation à la retraite de nos collaborateurs. L'accord d'intéressement, réécrit en 2015 pour l'adapter aux évolutions de l'entreprise et lui donner des objectifs en phase avec notre développement, a été complété en 2016 pour se conformer aux exigences nouvelles de la Loi Macron ;
 - la diversité, encouragée dans nos pratiques et notre politique de ressources humaines, a guidé l'écriture d'un nouvel accord relatif à l'égalité des hommes et des femmes au sein de notre entreprise. Avec cet accord, une plus grande souplesse est accordée dans les demandes que pourraient faire les collaborateurs pour passer soit à temps partiel soit, à l'inverse, revenir à temps complet. Une autre mesure a été adoptée dans cet accord : tous les collaborateurs à temps partiel peuvent obtenir l'ajustement de leurs cotisations salariales sur celles d'un temps complet afin de préserver, s'ils le souhaitent, leurs droits à la retraite ;
 - l'amélioration du niveau de vie des collaborateurs reste une préoccupation constante ; une augmentation générale des salaires en 2016 est venue s'ajouter à l'augmentation automatique à l'ancienneté et aux mesures individuelles pour atteindre une augmentation moyenne des salaires de 2,3 % ;
 - la vie sociale et culturelle de l'entreprise, animée par les membres élus au comité d'entreprise, et le bien-être des collaborateurs sont améliorés avec, d'une part, l'augmentation de 20 % de la contribution de l'employeur au budget géré par le comité d'entreprise et, d'autre part, une meilleure prise en charge des abonnements de transport des collaborateurs, une plus grande facilité pour rémunérer des jours épargnés dans le compte épargne temps et l'octroi d'une journée supplémentaire en cas de déménagement du collaborateur. Enfin, une mesure en phase avec les préoccupations sociétales de notre entreprise et son impact sur l'environnement a été initiée avec la contribution de nos partenaires syndicaux : une prime incitative est octroyée pour l'achat d'un véhicule « propre ».
- Les contrats de Parnasse-MAIF ont été une nouvelle fois récompensés par la presse spécialisée :
 - Avis positif pour le contrat Rassicap Solutions (prévoyance) (Guide prévoyance 2016 des *Dossiers de l'Épargne*),
 - Label d'excellence pour le contrat Assurance Emprunteur MAIF (Guide crédit 2016 des *Dossiers de l'Épargne*),
 - Label d'excellence pour le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire (Guide assurance vie 2016 des *Dossiers de l'Épargne*) et Trophée d'or (*Le Revenu* avril 2016),
 - Avis positif pour le contrat Perp MAIF (Guide Perp 2016 des *Dossiers de l'Épargne*),
 - Avis positif pour le contrat Sollicitudes (Guide prévoyance 2016 des *Dossiers de l'Épargne*).

Analyse de l'activité en 2016 et de la situation financière - résultat

Évolution de l'activité

Les principaux indicateurs de l'activité sont présentés dans le tableau suivant qui montre les évolutions sur les cinq derniers exercices.

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'adhérents	364 867	387 755	415 270	443 009	468 234
Encaissements bruts de réassurance	489,2	549,4	638,5	714,9	751,3
Prestations brutes de réassurance	396,7	342,9	335,6	361,3	405,2
Provisions techniques brutes	7 008,1	7 413,8	7 917,9	8 502,8	8 981,3

Chiffres des trois dernières lignes exprimés en millions d'euros.

Adhérents

Le nombre total net d'adhérents s'élève à **468 234** au 31 décembre 2016, soit une progression de 5,7 % contre 6,7 % l'année précédente.

Encaissements

Les encaissements bruts de réassurance s'établissent à **751,3 millions d'euros**, en progression de 5,1 % par rapport à 2015.

Selon les dernières publications de l'Association française de l'assurance, le marché de l'assurance vie et de capitalisation enregistre à fin décembre 2016 une baisse de 1 % de ses cotisations globales. L'encaissement du marché sur les supports en euros est stable et celui afférent aux cotisations sur les supports en unités de compte diminue de 1 % sur la période.

Pour Parnasse-MAIF, la progression de l'activité épargne (+ 4,7 % contre + 12,2 % en 2015) est observée. L'épargne sur le produit multisupport Assurance vie Responsable et Solidaire avec 305,5 millions d'euros, progressant de 12,1 %, reste, comme en 2015, investie à 83 % sur son compartiment euros. Les cotisations sur le produit Nouveau Cap, avec 342,7 millions d'euros, demeurent stables.

Les cotisations relatives à la prévoyance progressent sur l'ensemble des produits de la gamme même si Rassurcap et Rassurcap Solutions (+ 5,5 %) affichent une variation plus faible que l'assurance en couverture de prêts (+ 18,2 %) ou Sollicitudes (+ 9,0 %).

Les encaissements bruts de réassurance de Parnasse-MAIF se répartissent ainsi :

Contrats	2016	2015	Évolution 2016/2015 (en %)
Assurance en cas de vie	668,4	637,8	+ 4,8 %
Nouveau Cap	332,6	333,5	- 0,3 %
Nouveau Cap PEP	10,1	11,8	- 14,4 %
Cap'Études	2,4	2,1	+ 14,3 %
<i>Sous-total contrats en euros</i>	<i>345,1</i>	<i>347,4</i>	<i>- 0,7 %</i>
Assurance vie Responsable et Solidaire	305,5	272,6	+ 12,1 %
Libre Cap	14,4	14,9	- 3,4 %
Perp MAIF	3,3	2,9	+ 13,8 %
DS Cap	0,1		NS
<i>Sous-total contrats multisupports</i>	<i>323,3</i>	<i>290,4</i>	<i>+ 11,3 %</i>
Assurance en cas de décès et risques complémentaires	56,1	52,5	+ 6,9 %
Rassurcap	26,8	26,7	+ 5,5 % (*)
Rassurcap Solutions	7,5	5,8	
Sollicitudes	21,8	20,0	+ 9,0 %
Assurance en couverture de prêts	13,0	11,0	+ 18,2 %
Assurance retraite et prévoyance collective	4,2	8,4	- 50,0 %
Assurance des indemnités de fin de carrière	9,6	5,2	+ 84,6 %
Total	751,3	714,9	+ 5,1 %

Chiffres exprimés en millions d'euros - NS : non significatif - (*) : évolution globale Rassurcap et Rassurcap Solutions

Prestations

Avec **405,2 millions d'euros**, le montant des prestations brutes de réassurance (rachats, échéances, décès, capitaux constitutifs et arrérages de rentes, ...) est en augmentation de 12,2 % (+ 43,9 millions d'euros par rapport à 2015) contre une progression de 5 % pour le marché en 2016, selon les estimations de l'association française de l'assurance.

Prestations au titre des contrats d'assurance en cas de vie

Contrats	Décès		Rachats		Échéances		Capitaux constitutifs de rentes et arrérages de rentes	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Nouveau Cap	98,4	90,3	186,0	171,6			0,1	0,1
Nouveau Cap PEP	5,9	4,8	8,2	7,3			0,2	0,2
Assurance vie Responsable et Solidaire	10,3	9,0	33,5	24,9				
Libre Cap	2,8	3,1	10,0	10,1				
Capiplan	4,5	3,7	4,4	5,8				
DS Cap	0,1	0,2	0,3	1,4				
Cap'Études	1,0	0,7	1,6	1,6				
Cap'Épargne	6,7	7,2	1,8	1,6	11,6	0,3		
Perp MAIF			0,2	0,2			0,4	0,2
Total	129,7	119,0	246,0	224,5	11,6	0,3	0,7	0,5
Variation par rapport à N - 1	+ 9,0 %	+ 19,0 %	+ 9,6 %	+ 4,0 %	NS	NS	NS	NS

Chiffres exprimés en millions d'euros. NS: non significatif.

La progression du montant des prestations des contrats d'assurance en cas de vie en 2016 est de 43,5 millions d'euros (dont 21,5 millions d'euros au titre des rachats, 11,3 millions consécutifs à des arrivées à échéance du contrat Cap'Épargne et 10,7 millions d'euros liés aux décès qui suivent l'évolution naturelle du portefeuille).

Autres prestations

Le montant, brut de réassurance, des prestations au titre des garanties des conventions :

- de retraite collective (garantie décès, sorties en capital et arrérages de rentes),
- d'assurance en couverture de prêts,
- de prévoyance collective,
- d'assurance des indemnités de fin de carrière.

est de **4,9 millions d'euros** pour 2016 (7,6 millions d'euros en 2015).

Pour Rassicap et Rassicap Solutions, les prestations et les provisions pour sinistres à payer s'élèvent à **8,9 millions d'euros** (montant brut de réassurance) contre 6,8 millions d'euros l'année précédente.

Les prestations relatives au contrat d'assurance obsèques Sollicitudes atteignent **3,4 millions d'euros** contre 2,6 millions d'euros en 2015.

Provisions techniques

Les provisions techniques, brutes de réassurance, qui représentent le niveau des engagements de la société à l'égard des assurés, s'élèvent à **8 981,3 millions d'euros** (8 502,8 millions d'euros en 2015), en progression de 5,6 % par rapport à 2015.

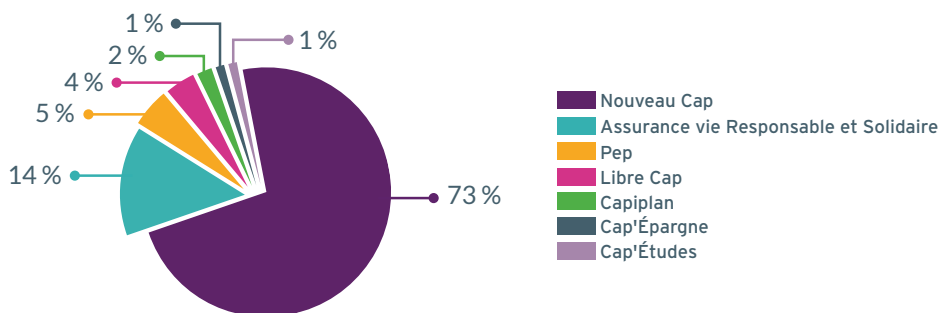
Les provisions techniques du marché de l'assurance vie et capitalisation connaissent une progression de 3 % par rapport à l'année précédente.

La provision pour participation aux bénéfices, dont le montant brut de réassurance s'établit à 263,5 millions d'euros au 31 décembre 2016 (248,0 millions d'euros au 31 décembre 2015), a fait l'objet d'une dotation nette de 15,5 millions d'euros sur l'exercice comptable. Cette provision correspond à la participation des assurés aux bénéfices techniques et financiers restant à attribuer ; l'attribution définitive s'effectue soit par incorporation aux provisions mathématiques, soit par incorporation directe aux prestations versées.

Les provisions techniques se répartissent de la manière suivante :

- assurance en cas de vie : 97,2 %,
- autres assurances : 2,8 %.

**Répartition des provisions techniques des contrats d'assurance en cas de vie
de Parnasse-MAIF au 31 décembre 2016**



Taux de rémunération des contrats

Les taux de rémunération des contrats d'assurance en cas de vie pour 2016, fixés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 15 décembre 2016, ont été les suivants :

Contrats	Rémunération brute 2016	Rémunération nette 2016
Nouveau Cap (y compris Pep)	2,92 %	2,30 %
Compartiment en euros d'Assurance vie Responsable et Solidaire		
Compartiment en euros de Libre Cap et DS Cap		
Compartiment en euros de Perp MAIF		
Capiplan		
Contrats souscrits avant le 01/07/90	2,92 %	2,30 %
Contrats souscrits depuis le 01/07/90	2,51 %	
Cap'Épargne	(1)	2,00 %
Cap'Études	(1)	3,50 %

(1) - Pas de frais sur les sommes gérées.

Placements**Montant et répartition des placements**

Le montant total des placements (valeur nette comptable) s'élève à **9 295,6 millions d'euros** au 31 décembre 2016 (8 681,9 millions d'euros en 2015), en augmentation de 7,1 % par rapport à 2015.

Répartition détaillée des placements En valeur nette comptable	Au 31/12/2016		Au 31/12/2015	
	Montant	%	Montant	%
Immobilier	526,1	5,7	400,5	4,6
Obligations à taux fixe *	6 352,9	68,3	6 243,8	71,9
Autres obligations	255,4	2,7	193,2	2,2
Gestion actions	760,0	8,2	799,9	9,2
Fonds obligataires	772,1	8,3	726,8	8,4
Avances sur contrats	6,3	0,1	7,0	0,1
Actifs monétaires	368,5	4,0	108,8	1,3
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux compartiments en unités de compte	254,3	2,7	201,9	2,3
Total	9 295,6	100,0	8 681,9	100,0

* Incluant les Instruments Financiers à Terme (0,4 million d'euros). Chiffres exprimés en millions d'euros.

Plus ou moins-values latentes

Les plus ou moins-values latentes du portefeuille des placements au 31 décembre 2016 s'établissent ainsi :

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Gestion obligataire et monétaire	+ 1 162,9	+ 1 057,7
Gestion actions	+ 112,9	+ 134,7
Immobilier de placement	+ 29,0	+ 26,9
Total	+ 1 304,8	+ 1 219,3
R 343-09 – valeurs amortissables	+ 1 099,8	+ 997,0
R 343-10 – valeurs non amortissables	+ 205,0	+ 222,3
R 343-13 – valeurs représentatives des unités de compte	0,0	0,0
Total	+ 1 304,8	+ 1 219,3

Chiffres exprimés en millions d'euros.

Produits nets de placements

Ils s'élèvent à 268,7 millions d'euros (297,0 millions d'euros en 2015), en baisse de 9,5 % par rapport à 2015.

L'année a été marquée principalement par :

- la baisse des plus-values de cessions sur la gestion actions (- 38,5 millions d'euros par rapport à 2015),
- la hausse des plus-values de cessions sur la gestion déléguée de taux (+ 2,8 millions d'euros par rapport à 2015),
- la hausse des revenus sur les fonds de prêts (+ 2,2 millions d'euros par rapport à 2015),
- la hausse des produits de l'immobilier de placement (+ 6,9 millions d'euros par rapport à 2015).

Comptes sociaux avant décisions de gestion

Pour l'exercice 2016, dans un premier temps, le résultat avant décisions de gestion s'établit ainsi :

	2016	2015	Évolution 2016/2015 (en %)
Résultat de gestion	+ 14,7	+ 16,2	- 9,3 %
Résultat technique	+ 15,9	+ 16,0	- 0,6 %
Résultat financier	+ 24,8	+ 25,4	- 2,4 %
Résultat exceptionnel	- 0,1	- 0,6	NS
Résultat comptable avant décisions de gestion	+ 55,3	+ 57,0	- 3,0 %

Chiffres exprimés en millions d'euros. NS: non significatif.

Le résultat avant décisions de gestion diminue de 1,7 million d'euros, soit – 3,0 % par rapport à 2015.

Résultat de gestion

Il peut être défini comme la différence entre les ressources de gestion et les frais généraux.

	2016	2015	Évolution 2016/2015 (en %)
Ressources de gestion	77,7	71,3	+ 9,0 %
Frais sur les versements	19,1	17,9	+ 6,7 %
Frais sur épargne gérée	49,2	46,4	+ 6,0 %
Autres produits de gestion	9,4	7,0	+ 34,3 %
Frais généraux	63,0	55,1	+ 14,3 %
Résultat de gestion	+ 14,7	+ 16,2	– 9,3 %

Chiffres exprimés en millions d'euros.

Les frais sur les versements progressent de 1,2 million d'euros suite à la hausse des cotisations épargne.

Les frais sur épargne gérée augmentent de 2,8 millions d'euros par rapport à l'année précédente, en lien avec la progression des provisions mathématiques.

Les autres produits de gestion, en hausse de + 2,4 millions d'euros, sont principalement composés des :

- frais de prorogation Cap'Épargne : + 0,6 million d'euros,
- commissions reçues ou à recevoir des réassureurs relatives aux contrats de prévoyance (Rassurcap, Rassurcap Solutions et Sollicitudes) et à l'assurance en couverture de prêts : + 0,8 million d'euros,
- produits de gestion perçus de nos partenaires rétrocessionnaires (gestion des UC) : + 0,3 million d'euros,
- commissions d'apport et de distribution nettes de réassurance : + 0,7 million d'euros.

Les frais généraux, avec un montant total de **63,0 millions d'euros** (55,1 millions d'euros en 2015), augmentent de 7,9 millions d'euros (+ 14,3 %).

Les principales composantes des frais généraux sont les suivantes :

• **Facturation des prestations rendues par la MAIF à Parnasse-MAIF : 26,0 millions d'euros.**

- dans le cadre de l'accord de distribution Épargne : 15,6 millions d'euros,
- dans le cadre de l'accord de distribution Prévoyance : 5,0 millions d'euros,
- dans le cadre de l'accord de distribution relatif au contrat Sollicitudes : 0,5 million d'euros,
- dans le cadre du groupement de moyens : 4,9 millions d'euros, soit une hausse de 1,0 million d'euros comparé à 2015, provenant principalement de la refacturation du coût du Directeur adjoint de Parnasse-MAIF transféré à MAIF, de l'augmentation du coût des projets et de la refacturation d'une quote-part de la nouvelle direction solutions assurances de personnes.

Au global, la facturation augmente de 1,7 million d'euros par rapport à 2015. Cette progression est essentiellement liée à l'évolution de l'activité Épargne observée en 2016 (croissance des montants des frais sur versements et des frais sur épargne gérée, qui constituent les bases de calcul des commissions versées) et à l'augmentation de la refacturation du groupement de moyens.

- **Facturation des prestations réalisées par MAIF Solutions Financières : 7,0 millions d'euros**, dans le cadre de l'accord de distribution Épargne (+ 0,4 million d'euros par rapport à 2015).
- **Facturation des prestations réalisées par la MGEN : 0,5 million d'euros**, dans le cadre de l'accord de distribution relatif au contrat Sollicitudes (stable par rapport à 2015) et 0,8 million d'euros (soit + 0,2 million d'euros par rapport à 2015), dans le cadre de la convention d'intermédiation mise en place avec la MGEN depuis le 15 avril 2014 pour la distribution du produit Rassurcap Solutions.
- **Facturation des commissions versées aux organismes de crédit : 4,9 millions d'euros**, liés aux conventions d'assurance dans le cadre de l'assurance en couverture de prêts (+ 1,1 million d'euros par rapport à 2015) du fait essentiellement de l'évolution de l'activité Assurance Emprunteur MAIF.
- **Charges de personnel, charges sociales et fiscales incluses (nettes de production immobilisée interne) : 10,2 millions d'euros** (+ 0,2 million d'euros par rapport à 2015).
- **Autres charges (loyers, charges informatiques, ...) : 5,2 millions d'euros** (+ 0,9 million d'euros par rapport à 2015) liés à l'augmentation du recours au personnel intérimaire, à l'évolution des honoraires médicaux et de contentieux, à l'augmentation de l'affranchissement et de l'assistance technique Master I.
- **Charges liées à l'intervention de prestataires externes : 4,4 millions d'euros** (+ 1,2 million d'euros par rapport à 2015) liés principalement à des projets informatiques améliorant la qualité des services rendus aux adhérents. La production immobilisée externe correspondant à l'immobilisation de projets significatifs (ex. : extranet vie essentiellement) s'élève à - 0,6 million d'euros.
- **Impôts et taxes (hors charges fiscales liées aux salaires) : 3,0 millions d'euros** (+ 0,5 million d'euros par rapport à 2015) dont l'essentiel relève de l'augmentation de la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).
- **Dotations aux amortissements et aux provisions : 1,6 million d'euros** (+ 0,6 million d'euros par rapport à 2015), au regard notamment d'une dotation complète des investissements 2015 et des acquisitions significatives durant l'exercice : extension de licence Master I, évolution de la solution Microfocus et passage en licence SAS serveur.

Indicateurs de gestion (en pourcentage)

	2012	2013	2014	2015	2016
Frais généraux internes* / Provisions mathématiques brutes moyennes de l'exercice	0,31	0,27	0,25	0,24	0,28
Ressources de gestion / Frais généraux totaux	125,4	130,9	133,7	129,4	123,3

* Frais généraux de l'entreprise (hors coût des réseaux de distribution et groupement de moyens).

Résultat technique

Il s'agit de l'excédent ou du déficit constaté lorsque l'on met en regard d'une part, les primes pures (cotisations après déduction des frais), d'autre part, les prestations versées et les provisions techniques constituées pour faire face aux engagements futurs.

Il s'établit pour 2016 à **15,9 millions d'euros**, stable par rapport à 2015 (16,0 millions d'euros).

Les résultats techniques de Rassurcap et Rassurcap Solutions s'élèvent globalement à 16,5 millions d'euros (17,6 millions d'euros en 2015).

Le résultat technique Sollicitudes s'établit à -0,3 million d'euros (- 1,6 million d'euros en 2015), en raison de la prise en compte d'un complément de provision mathématique nécessaire à la mise en conformité réglementaire liée au taux technique.

Le résultat technique de l'assurance en couverture de prêts est de + 1,4 million d'euros (+ 0,5 million d'euros en 2015) sous l'effet principalement de la baisse des provisions pour risques croissants et sinistres en cours, recommandée par les co-commissaires aux comptes (suppression du coefficient correcteur) et en phase avec la pratique du marché.

La comptabilisation d'un complément de provision mathématique sur le contrat Cap'Épargne de 2,8 millions d'euros (0,8 million d'euros en 2015) a un impact sur le résultat technique de - 2 millions d'euros. Ce complément est lié aux prorogations de contrats sur l'année et au contexte de baisse des taux.

Résultat financier

Il est constitué par les produits financiers acquis à l'entreprise et qui sont, pour l'essentiel, ceux générés par les placements représentatifs des capitaux propres.

De manière simplifiée, le résultat financier peut être présenté de la manière suivante :

	2016	2015	Évolution 2016/2015 (en %)
Produits financiers	332,0	388,9	+ 14,6 %
Charges financières ¹	- 63,3	- 91,9	- 31,1 %
Produits financiers nets	268,7	297,0	- 9,5 %
Produits financiers affectés aux contrats ²	- 243,9	- 271,6	- 10,2 %
Résultat financier	+ 24,8	+ 25,4	- 2,4 %

Chiffres exprimés en millions d'euros. NS : non significatif.

1 - dont 0,9 million d'euros d'intérêts versés en rémunération des titres subordonnés remboursables.

2 - avant incidences des décisions de gestion (taux servis, mouvement de provision pour participation aux bénéfices).

Résultat exceptionnel

Aucun mouvement significatif n'est à déclarer sur ce résultat en 2016.

Incidences des décisions de gestion sur les comptes sociaux

Au regard des dispositions relatives à la provision pour risque d'exigibilité, les évolutions des marchés financiers n'ont pas eu d'impact sur les comptes 2016.

Le conseil d'administration de Parnasse-MAIF, lors de sa réunion du 15 décembre 2016, a décidé de servir un taux de rémunération proche du marché et d'assurer le renforcement des fonds propres de l'entreprise tout en conservant un taux de provision à la participation aux bénéfices sur provisions mathématiques stable ayant pour conséquences :

- un excédent global de produits financiers nets de 11,2 millions d'euros,
- une dotation nette de la provision pour participation aux bénéfices pour un montant de 15,3 millions d'euros,
- les différents taux servis (cf. page 16 § taux de rémunération des contrats).

Les comptes sociaux après décisions de gestion, participation et intéressement des salariés

Ils peuvent être présentés de la manière suivante :

	2016	2015	Évolution 2016/2015 (en %)
Résultat comptable avant décisions de gestion	+ 55,3	+ 57,0	- 3,0 %
Incidence des taux servis	+ 11,2	+ 18,6	- 39,8 %
Dotation (-) ou Reprise (+) nette de la provision pour participation aux bénéfices	- 15,3	- 65,0	- 76,5 %
Charges (-) ou Produits (+) non techniques ¹	+ 1,7	+ 7,2	- 76,4 %
Participation et intéressement des salariés	- 0,6	- 0,5	+ 20,0 %
Impôt sur les sociétés	- 19,0	- 10,1	+ 88,1 %
Résultat net comptable	+ 33,3	+ 7,2	NS

Chiffres exprimés en millions d'euros. NS: non significatif.

1 - Produits non techniques d'un montant équivalent à l'impôt sur les sociétés relatif aux dotations nettes de reprises sur la réserve de capitalisation (Arrêté du 30 décembre 2010 relatif aux modalités de calcul des mouvements sur la réserve de capitalisation et modifiant le Code des assurances A 333-3).

Un accord de participation groupe, signé le 11 juin 2015, repose conformément aux dispositions des articles L 3324-1 à L 3324-4 sur le montant le plus élevé déterminé entre la formule de droit commun et la formule dérogatoire au niveau du groupe. Pour l'exercice 2016, l'application de la formule dérogatoire au niveau du groupe conduit à doter la provision pour participation au titre de l'exercice 2016 pour un montant de 183 milliers d'euros (95 milliers d'euros en 2015).

L'intéressement des salariés, au titre de l'exercice 2016, sur la base du nouvel accord signé le 30 juin 2015, s'élève à 240 milliers d'euros (230 milliers d'euros en 2015).

Approbation des comptes - proposition d'affectation du résultat

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires :

- d'**approuver les comptes sociaux et le résultat (+ 33 312 747,20 euros)**, tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil,
- d'**affecter ce résultat positif en report à nouveau pour 33 186 005,20 euros**,
- tout en prélevant sur le résultat la somme de 126 742,00 euros à titre de dotation de la réserve pour fonds de garantie, en application de la loi du 25 juin 1999.

La réserve pour fonds de garantie s'élèvera ainsi à 2 064 221,84 euros et le compte de report à nouveau s'établira à + 103 434 797,89 euros.

Capitaux propres

Compte tenu des propositions présentées au point précédent, les capitaux propres de la société évolueront de la manière suivante :

	2016	2015
Capital social	122,0	122,0
Réserve de capitalisation	143,1	140,0
Réserve pour le développement des activités	22,2	22,2
Réserve pour fonds de garantie	2,0	1,9
Report à nouveau	103,5	70,2
Total	392,8	356,3

Chiffres exprimés en millions d'euros.

Marge de solvabilité

À titre d'information, le montant des éléments constitutifs de la marge de solvabilité (y compris les titres subordonnés remboursables), en tenant compte de la proposition d'affectation du résultat de l'exercice, s'élèvera à :

- 423,0 millions d'euros (386,8 millions d'euros en 2015) hors prise en compte des plus-values latentes nettes, soit un ratio de couverture de marge de 118,3 %, en légère augmentation par rapport à 2015 (114,0 %),
- 1 727,7 millions d'euros (1 606,1 millions d'euros en 2015) avec prise en compte des plus-values latentes nettes, soit un ratio de couverture de marge de 483,2 %, en augmentation par rapport à 2015 (473,4 %).

Endettement

Le seul endettement de Parnasse-MAIF correspond aux titres subordonnés remboursables émis en janvier 2005, pour un montant de 34,5 millions d'euros (345 000 titres d'une valeur nominale de 100 euros). Les titres ont été souscrits par la MAIF (80 %) et la Casden Banque Populaire (20 %).

Cette opération avait été préalablement autorisée par le conseil d'administration (réunion du 7 octobre 2004).

Les intérêts versés en 2016 en rémunération des titres subordonnés remboursables se sont élevés à 0,9 million d'euros, proches de 2015.

Utilisation d'Instruments Financiers à Terme

Aucune décision n'est intervenue en matière de couverture financière au cours de l'année 2016.

Évolution prévisible et perspectives

- S'agissant de l'évolution de son Système d'Information, les premiers travaux de cadrage ont notamment pour objectif de préparer avec l'éditeur Vermeg les travaux opérationnels des prochains mois. Parnasse-MAIF sera amenée à analyser comment utiliser l'outil SO Life et répondre aux besoins de l'entreprise. La phase de démarrage du projet par les rédactions des spécifications générales et détaillées est prévue à compter du 2^e trimestre 2017 sur la base des grandes étapes de la bascule de Master I et Unisys vers Vermeg Life.
- Le projet « Extranet vie » se poursuivra, avec en perspective en 2017 la réalisation de la pré-souscription Rassicap Solutions via l'outil Extranet déployé dans le réseau de distribution MAIF et la mise en œuvre de la signature électronique.
- Parnasse-MAIF a intégré le projet MAIF (« POME ») de refonte du site internet et des applications mobiles afin d'y permettre désormais la réalisation par l'internaute de versements complémentaires et de rachats notamment. La mise en place d'un simulateur et un projet d'identifiant unique Internet seront également réalisés.

- Par ailleurs, pour améliorer le service aux adhérents et aux distributeurs, Parnasse-MAIF projette la mise en œuvre en 2017 des sujets suivants :
 - la généralisation des rachats par téléphone,
 - l'amélioration des processus et des outils téléphoniques pour une meilleure relation client,
 - l'achèvement des travaux de synchronisation des données sociétaires entre Parnasse-MAIF et MAIF,
 - la mise en place d'une enquête satisfaction réseaux,
 - la mobilité bancaire,
 - l'injection automatique des tiers emprunteurs dans le système de gestion.

Parnasse-MAIF mènera également en 2017 des projets réglementaires comme celui lié aux PRIIP'S (« Packaged Retail and Insurance-based Investment Products ») à la Directive Distribution Assurance (DDA) et à la GDPR (« General Data Protection Regulation ») permettant d'améliorer le conseil et l'accompagnement de notre adhérent/sociétaire sur les produits que nous lui proposerons, tout au long de la vie de son contrat.

- Afin de rendre son modèle de développement plus robuste, Parnasse-MAIF souhaite accroître la notoriété de son offre de services en développant une première version d'un catalogue d'offres et de services.

À ce titre des travaux seront menés en matière de marque et de partage de la valeur.

- développer une approche pédagogique et accompagner le réseau sur des offres alternatives au fonds euro avec une montée en compétences de l'unité de compte (formation des salariés de Parnasse-MAIF et mise en œuvre de la loi Fourgous);
- accélérer la mise en place des offres (nouvelles ou mise à niveau) avec un référentiel de « délais » en comparaison du marché concurrentiel, le cadrage d'une solution prévoyance collective, un contrat « Retraite Solutions » ouvert pour d'autres partenaires, une offre d'assurance vie disruptive ;
- faire de Solvabilité 2 une opportunité pour améliorer le modèle économique de l'entreprise en mettant tout d'abord en place des plans d'actions répondant au mieux aux recommandations de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution suite au contrôle sur pièces et sur place, mais également avec l'APAC Solvabilité 2.
- adapter son fonctionnement interne à une croissance soutenue, en créant :
 - ♦ les conditions de l'engagement individuel par la confiance, le développement personnel et une autonomie renforcée, la poursuite des projets « Libérons nos espaces de travail », des études et des tests de nouvelles méthodes de travail, l'instauration d'un baromètre social, la participation au classement « Great Place To Work » (GPTW) et le développement du bien-être au travail,
 - ♦ l'accompagnement au changement de l'entreprise pour faire face et intégrer l'ensemble des projets de transformation, l'adoption de nouvelles méthodes de travail telles que l'agilité et l'innovation, nécessaires au changement. À ce titre, nous déploierons le télétravail, développerons la mutualisation des compétences et permettrons de reconnaître les réussites individuelles et collectives.

Autres éléments d'information

Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes

Parnasse-MAIF n'a procédé, au cours de l'exercice 2016, à aucune modification de présentation des comptes annuels et de méthodes d'évaluation suivies les années précédentes.

Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les actionnaires sont informés qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément à l'article 223 du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice 2016 ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

Informations relatives au capital social

Au 31 décembre 2016, le capital social est réparti de la manière suivante :

- MAIF : 80,01 %,
- Casden Banque Populaire : 19,97 %,
- dix personnes physiques : 0,02 %.

Par ailleurs, en application de l'article L 225-100 du Code de commerce, issu de l'ordonnance du 24 juin 2004, il est indiqué qu'il n'existait aucune délégation de compétence ou de pouvoirs accordée par l'assemblée générale au conseil d'administration en cours de validité au 31 décembre 2016, dans le domaine des augmentations de capital.

Arrivée à échéance de mandats d'administrateurs

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Pierre Desvergnès et Yves Pellicier arriveront à leurs termes à l'issue de l'assemblée générale du 15 juin 2017.

Le conseil d'administration soumettra à l'assemblée générale le renouvellement de Messieurs Pierre Desvergnès et Yves Pellicier, ainsi que les candidatures qu'il aura préalablement reçues. Les administrateurs seront élus pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2022 et se tiendra au plus tard le 30 juin 2023.

Informations relatives aux mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toute société

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code de commerce, la liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de Parnasse-MAIF dans toute société durant l'exercice 2016 est annexée au présent rapport (annexe I).

Les mandats et fonctions exercés dans d'autres groupements tels que des associations, fondations, GIE sont exclus de cette liste, seules les sociétés étant visées par la loi.

Chaque mandataire social est propriétaire d'une action au moins. La fonction d'administrateur en tant que telle ne donne lieu à aucune rémunération.

Informations sociales, sociétales et environnementales

Le détail de ces informations figure en annexe 2 du présent rapport.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport est établi.

Activités en matière de recherche et de développement

Parnasse-MAIF n'est pas concernée par ce type d'activité au sens retenu par le plan comptable général.

Filiales et participations

Aucune participation n'a été prise par Parnasse-MAIF au cours de l'exercice 2016.

Ventilation des dettes fournisseurs

La ventilation des dettes fournisseurs répond à l'obligation pour les exercices ouverts à partir du 01/01/2009, en application de l'article D 441-4 nouveau, de publier dans le rapport de gestion des sociétés la décomposition à la clôture de l'exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

Au 31/12/2016	Échéance de 0 à 30 jours	Échéance de 31 à 45 jours	Échéance de 46 à 60 jours	Échéance au-delà de 60 jours	Total
Fournisseurs de biens et services	34	0	6	0	40
Fournisseurs d'immobilisations	0	0	0	0	0
Total	34	0	6	0	40

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

Au 31/12/2015	Échéance de 0 à 30 jours	Échéance de 31 à 45 jours	Échéance de 46 à 60 jours	Échéance au-delà de 60 jours	Total
Fournisseurs de biens et services	53	0	0	0	53
Fournisseurs d'immobilisations	0	0	0	0	0
Total	53	0	0	0	53

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

Au présent rapport est annexé (annexe 3), conformément à l'article D 148 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Le conseil d'administration

Annexe 1 au rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire

Mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de Parnasse-MAIF dans toute société durant tout ou partie de l'exercice 2016.

M. Dominique Mahé

Président du conseil d'administration MAIF
Président et administrateur du conseil d'administration SA Filia-MAIF
Président et administrateur du conseil d'administration Parnasse-MAIF SA
Représentant permanent de la MAIF, administrateur de la BPCE Assurances
Membre du conseil de surveillance de IMA SA

M. Éric Berthoux

Directeur général adjoint - Direction administrative et financière de la MAIF
Administrateur Parnasse-MAIF SA
Directeur général de la SA Filia-MAIF
Représentant permanent de la MAIF, Président du Comité de direction de la SAS MAIF Horizon
Membre du conseil des administrateurs de la SAS MAIF Avenir depuis le 1^{er} juillet 2015
Président du conseil d'administration de la Spicav Delta Immo
Administrateur de la SA Socram Banque depuis le 21 mai 2015
Membre du conseil de Surveillance de la SA Ofivalmo Partenaires
P&V Assurances, administrateur (non exécutif) depuis janvier 2016

M. Serge Bruzi

Directeur général adjoint Casden Banque Populaire
Administrateur Casden
Administrateur Parnasse Garanties
Administrateur Parnasse-MAIF SA
Représentant permanent Parnasse Finance au conseil d'administration du Bureau de management financier
Représentant permanent Casden au conseil d'administration de Parnasse Finance
Représentant permanent de SAS Finance à la gérance de la SCI Montorgueil-Bachaumont
Représentant permanent Casden au conseil d'administration de Natixis Institution Jour

M. Arnaud Courdesses

Administrateur MAIF
Administrateur Parnasse-MAIF SA
Administrateur Filia-MAIF SA
Membre du conseil des administrateurs de la SAS MAIF Solutions Financières
Représentant permanent de la MAIF, administrateur de la SA Socram Banque

M. Pascal Demurger

Directeur général MAIF
Administrateur Parnasse-MAIF SA
Administrateur BPCE Assurances SA
Représentant permanent de SA Filia-MAIF, membre du conseil de surveillance de IMA SA
Président SA Altima Assurances
Membre du comité de surveillance au conseil de la SAS Tukazza !

M. Pierre Desvergues

Président du conseil d'administration Casden Banque Populaire
Président du conseil d'administration SA Parnasse Finance
Membre du conseil de surveillance du comité des nominations et du comité des rémunérations de BPCE
Administrateur bureau de management financier
Vice-président et administrateur Parnasse-MAIF SA
Administrateur Crédit Foncier de France
Administrateur Arts et vie
Représentant permanent Casden Banque Populaire au conseil d'administration de SA Parnasse Services
Représentant permanent Casden Banque Populaire à la présidence de SAS Finance
Gérant SARL Inter-Promo

M. Claude Jechoux

Président du conseil d'administration de Parnasse Garanties
Président-directeur général de Parnasse Services
Vice-président de Casden Banque Populaire
Vice-président du conseil de surveillance du Gaïa
Administrateur Parnasse-MAIF SA
Administrateur UMR
Représentant permanent Casden au CA de bureau de management financier
Représentant Casden de la SCI Montorgueil-Bachaumont
Gérant de la SARL Inter Promo

M. Jean-Baptiste Le Corre

Vice-président de la Casden Banque Populaire
Administrateur Parnasse-MAIF SA

M. Yves Pellicier

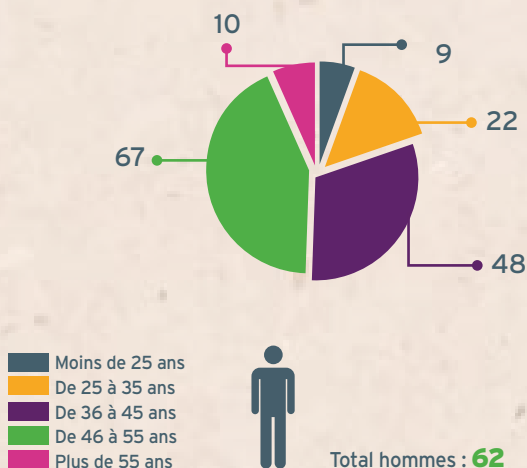
Administrateur délégué auprès du Président de la MAIF
Administrateur Parnasse-MAIF SA
Représentant permanent de la MAIF, administrateur de la SA Filia-MAIF
Représentant permanent de la MAIF, président du conseil des administrateurs de la SAS MAIF Solutions Financières

M. Christian Ponsolle

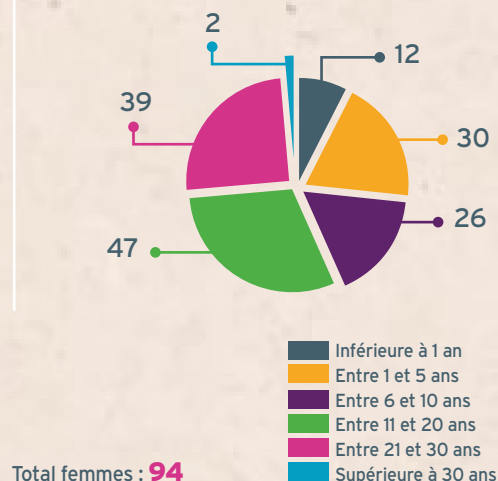
Administrateur délégué auprès du Président de la MAIF
Administrateur Parnasse-MAIF SA
Administrateur Filia-MAIF SA
Représentant permanent de la MAIF, président du conseil des administrateurs de la SAS MAIF Connect
Vice-président et membre du conseil des administrateurs de la SE Château Dauzac
Représentant permanent de la MAIF, administrateur, au sein du conseil d'administration de la SA Château Dauzac

Annexe 2 : informations sociales

Emploi Répartition de l'effectif par tranche d'âge



Répartition de l'effectif par ancienneté



Répartition géographique

Total siège social :

100 %
des effectifs

État des effectifs / total : 156

Total CDI

(dont suspension, cessation anticipée d'activité et pension d'invalidité)

146

Total CDD

2

Total alternants

8

Mouvements des effectifs

Entrées / total : 16

CDI

9

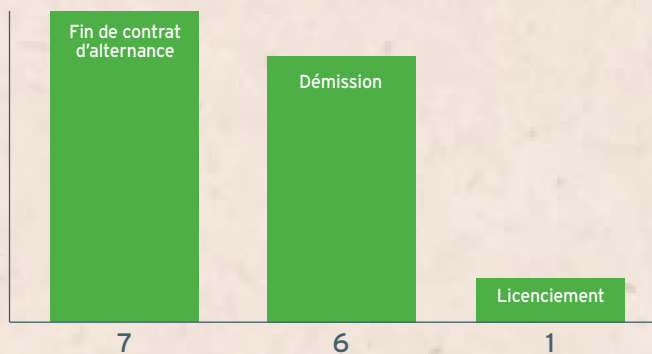
CDD

2

Alternants

5

Départs / total tous types de contrats et motifs confondus : 14
Taux d'absentéisme : 2,8 % (méthode de calcul Alma Consulting)



Organisation du temps de travail

Principaux régimes horaires de travail pour les salariés (employés et cadres intégrés) à temps plein :

- Durée annuelle : **1 540 h** / Durée annuelle légale : **1 607 h**

Durée de travail pour les cadres autonomes (forfait jours) à temps plein :

- Forfait jours : **199 jours/an** / Durée annuelle légale : **218 j**

Formation Politiques mises en œuvre en matière de formation

Un plan de formation a été défini afin de permettre à chaque acteur d'être en mesure d'exercer son métier dans des conditions optimales.

Nombre d'heures
de formation

2 544

Salariés
formés

155

Politique de rémunération

Les rémunérations et leur évolution

Progression générale
des salaires (toutes causes
confondues : ancienneté, négociation
annuelle obligatoire, promotions)

2,23 %

Rémunération annuelle minimale
(prime de vacances incluse)

26 003 € bruts

soit une rémunération mensuelle
minimale de **1 563 € nets**

Annexe 2 : informations sociales

Relations sociales

Organisation du dialogue social



Bilan des accords collectifs signés

45 accords collectifs sont en vigueur au 31 décembre à Parnasse-MAIF. Ils concernent le temps de travail et les congés, la rémunération, la mutuelle complémentaire - prévoyance, l'épargne salariale, les représentations du personnel et le volet social et la lutte contre les discriminations. 11 accords ont été signés dans l'année.

Santé et sécurité

Conditions de santé et de sécurité au travail :

- **38 350 €** investis pour l'amélioration des conditions de travail
- Effectif formé à la sécurité dans l'année : **14**
- Nombre de réunions des CHSCT : **5**

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité :

2 accords relatifs à la santé et sécurité sont en vigueur au sein de Parnasse-MAIF. Un est relatif à la mise en place d'une garantie surcomplémentaire de remboursement des frais médicaux et l'autre à l'amélioration de la protection sociale des salariés.

Discrimination

Politique de lutte contre les discriminations

La politique de lutte contre les discriminations de Parnasse-MAIF tourne autour de trois accords :

- L'accord relatif au contrat de génération
- L'accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap
- L'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Mesures prises pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap

Un accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap a été signé par Parnasse-MAIF le 27 janvier 2015 (et pour les années 2015, 2016 et 2017).

Les engagements pris à l'égard des salariés en situation de handicap sont :

- l'amélioration des conditions de travail et d'emploi, d'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion ;
- de favoriser l'accueil et l'insertion des personnes en situation de handicap ;
- de contribuer au maintien du salarié dans l'emploi et l'entreprise par la création de plusieurs dispositions.

D'autres dispositions sont aussi prises, concernant les salariés ayant un conjoint et/ou un enfant en situation de handicap :

- étude de la meilleure organisation du travail permettant au salarié d'accompagner le membre de sa famille ;
- possibilité de bénéficier de jours d'absence rémunérés pour des démarches concernant le conjoint et/ou l'enfant et pour la rentrée scolaire de l'enfant quel que soit son âge.

Enfin, l'accord prévoit la mise en place :

- d'actions de formation et de sensibilisation au handicap ;
- d'un accompagnement à la reconnaissance du handicap ;
- du mécénat de compétence en mettant à disposition d'associations œuvrant en faveur du handicap les salariés volontaires, une journée par an.

Salariés en situation
de handicap

8

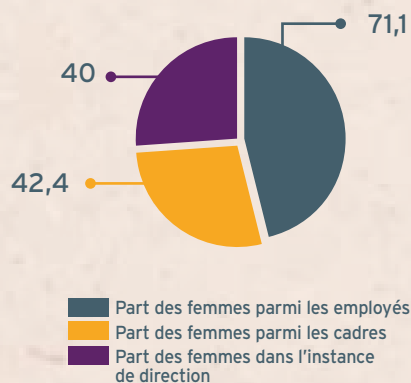
Égalité hommes/femmes

Un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été signé le 31 décembre 2015 et pour les années 2016 et 2017.

Les objectifs et actions portent sur quatre domaines au lieu de 3 requis :

- Les conditions d'accès à l'emploi
- La formation professionnelle
- La promotion professionnelle
- La rémunération effective

Répartition des femmes (en %)



Annexe 2 : informations environnementales

Consommation d'énergies - Bonne pratiques DSI et bâtiments :

- actions et mesures prises pour diminuer la consommation énergétique, améliorer l'efficacité énergétique (des processus, des bâtiments, des équipements...).
- consommation totale d'électricité sur l'année (kWh) :
- consommation totale d'eau sur l'année :

Pas de démarche particulière au sein de Parnasse-MAIF, mais la gestion technique des bâtiments s'inscrit dans les démarches organisées au niveau de la MAIF.

Consommation électrique estimée à 267 000 Kwh. Système de gestion technique des bâtiments par la MAIF : gestion des niveaux de température des bâtiments par un logiciel.

Consommation d'eau estimée à 1 200 m³.

Papier et impressions - Bonnes pratiques :

- bonnes pratiques mises en place pour limiter l'usage du papier, de l'encre, et leurs impacts sur l'environnement

Consommation de « papier blanc » estimée à 3,40 tonnes. La société demande à ses salariés de privilégier l'utilisation de la dématérialisation quand cela est possible et réglementaire. Caractéristiques écologiques des papiers consommés : 100 % recyclé pour papier bureautique - quasi 100 % pour papier hors bureautique et soit recyclé soit mixte recyclé/papier issu de forêts gérées durablement (FSC ou PEFC).

Déchets - Bonnes pratiques :

- bonnes pratiques mises en place pour réduire la production de déchets et leur valorisation (par recyclage, réutilisation, production d'énergie). Actions entreprises pour les différents types de déchets ou postes de production de déchets (restaurant, éditique, IT...)

Activité tertiaire avec peu d'impacts sur le milieu autres que ceux des bâtiments et transports nécessaires au fonctionnement de l'entreprise. Pas d'impact spécifique sur le milieu hors déchets banals et émission de CO2 « classiques ». Collecte et recyclage du papier, piles, cartouches d'encre, plastique. Collecte et don du matériel informatique (unités centrales, écrans, claviers, souris, imprimantes) à l'Inspection académique pour doter les écoles du département. Collecte et remise des matériels obsolètes ou cassés aux Ateliers du bocage pour démantèlement, recyclage, réparation et réutilisation. Nuisances sonores : étude acoustique pour les téléconseillers. Aménagement de l'espace de travail et appareillage casque adapté pour diminuer les nuisances.

Consommation totale de gazole

- consommation de gazole (litres du relevé total des cartes carburant).
- Déplacements professionnels en voiture de service, de fonction et du parc commun.

Consommation de gazole : 167 litres.

Parnasse-MAIF ne possède qu'un seul véhicule.

Organisation interne sur l'environnement :

- organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales : niveau de rattachement, nombre de postes concernés en ETP, budget associé...

Une personne de Parnasse-MAIF est relais de développement durable.

Prévention des risques environnementaux :

- moyens et procédures mis en place pour prévenir les risques environnementaux.

Activité tertiaire avec peu d'impacts sur le milieu autres que ceux des bâtiments et transports nécessaires au fonctionnement de l'entreprise. Pas d'impact spécifique sur le milieu hors déchets banals et émission de CO2 « classiques ».

Collecte et recyclage du papier, piles, cartouches d'encre, plastique.

Collecte et don du matériel informatique (unités centrales, écrans, claviers, souris, imprimantes) à l'Inspection académique pour doter les écoles du département.

Collecte et remise des matériels obsolètes ou cassés aux Ateliers du bocage pour démantèlement, recyclage, réparation et réutilisation.

Nuisances sonores : étude acoustique pour les téléconseillers.

Aménagement de l'espace de travail et appareillage casque adapté pour diminuer les nuisances.

Formation à l'environnement :

- actions de formation et de sensibilisation des salariés sur les démarches environnementales entreprises par le groupe.

Parnasse-MAIF ne développe pas de politique spécifique de formation ou d'information des salariés en matière de protection de l'environnement ou de prévention de la pollution mais s'inscrit dans les démarches organisées au niveau de MAIF et facilite la participation des salariés aux manifestations MAIF.

Risque environnement et climatique - Offre et investissements :

- mesures prises pour intégrer la gestion des risques environnementaux, climatiques et l'adaptation au changement climatique dans les offres et dans la gestion de portefeuille.

Parnasse-MAIF ne développe pas de politique spécifique de formation ou d'information des salariés en matière de protection de l'environnement ou de prévention de la pollution mais s'inscrit dans les démarches organisées au niveau de MAIF et facilite la participation des salariés aux manifestations MAIF.

Biodiversité - Interne :

- mesures prises pour limiter l'impact des activités sur la biodiversité.

Utilisation de produits d'entretien bio et labellisés par les prestataires internes et externes.

Annexe 2 : informations environnementales

Taux de virtualisation des serveurs :

- politique interne permettant d'augmenter les taux de virtualisation et de réduire le recours à des serveurs physiques.

Pour VMWare, Parnasse-MAIF a 6 serveurs physiques qui permettent de faire fonctionner 81 serveurs Linux et 58 serveurs Windows virtuels.

Pour AIX, Parnasse-MAIF a 2 serveurs physiques qui permettent de faire fonctionner 8 serveurs virtuels.

Parnasse-MAIF a 2 serveurs physiques pour l'hébergement des outils de supervision et un serveur physique pour la librairie de sauvegardes.

Power Usage Effectiveness :

- indicateurs suivis et actions engagées pour augmenter l'efficacité énergétique des équipements informatiques (parc, salle techniques/DC).

Pour VMWare, Parnasse-MAIF a 6 serveurs physiques qui permettent de faire fonctionner 81 serveurs Linux et 58 serveurs Windows virtuels.

Pour AIX, Parnasse-MAIF a 2 serveurs physiques qui permettent de faire fonctionner 8 serveurs virtuels.

Parnasse-MAIF a 2 serveurs physiques pour l'hébergement des outils de supervision et un serveur physique pour la librairie de sauvegardes.

Enfin, Parnasse-MAIF a 6 serveurs physiques pour faire fonctionner le logiciel Prophet (Solvabilité 2).

Total serveurs physiques : 17

Total serveurs virtuels : 147

Surfaces :

- Surface totale des locaux :
- Surface parking :

3 829 m²

72 m²

Annexe 2 : informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Achat local :

- part estimée des achats réalisés en local, c'est-à-dire pour chaque site à l'intérieur du département dans lequel il est situé.

16 %

Nombre de fournisseurs en France :

- nombre de fournisseurs actifs sur l'année ou au 31/12

255

Nombre de fournisseurs en Europe (hors France) :

- nombre de fournisseurs actifs sur l'année ou au 31/12

4

Nombre total de fournisseurs :

- nombre de fournisseurs actifs sur l'année ou au 31/12

259

Lutte contre la corruption :

Le code de déontologie est mis à la disposition de l'ensemble des salariés.

Annexe 3 : résultats de la société au cours

des cinq derniers exercices (en euros)

Nature des indications	2012	2013	2014	2015	2016
Capital en fin d'exercice					
Capital social	122 000 000	122 000 000	122 000 000	122 000 000	122 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer : - par conversion d'obligations - par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes net de réassurance	478 093 312	536 714 335	624 186 075	698 904 016	733 270 407
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 51 307 622	10 542 376	15 785 785	18 561 501	54 588 260
Impôts sur les bénéfices	9 125 633 ¹	10 544 778 ³	7 360 501 ⁵	9 822 004 ⁷	18 848 174 ⁹
Participation et intéressement des salariés dus au titre de l'exercice	400 343 ²	549 836 ⁴	334 310 ⁶	544 368 ⁸	582 427 ¹⁰
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9 470 584	7 198 526	7 230 670	7 248 616	33 312 747
Résultat distribué					

1- Dont crédit d'impôt apprentissage : -1600 euros, valeurs mobilières -46 945 euros.

2- Participation des salariés aux résultats : 174 367 euros et prime globale d'intéressement des salariés : 225 976 euros.

3- Dont crédits d'impôts : formation des dirigeants -66 euros, apprentissage -2128 euros, compétitivité emploi -122 509 euros, valeurs mobilières -82 574 euros.

4- Participation des salariés aux résultats : 399 600 euros et prime globale d'intéressement des salariés : 150 236 euros.

5- Dont crédits d'impôts : formation des dirigeants -57 euros, apprentissage -1072 euros, compétitivité emploi -187 710 euros, valeurs mobilières -101 391 euros.

6- Participation des salariés aux résultats : 36 153 euros et prime globale d'intéressement des salariés : 212 831 euros. Supplément d'intéressement des salariés : 85 326 euros.

7- Dont crédits d'impôts : formation des dirigeants -67 euros, apprentissage -2128 euros, compétitivité emploi -190 935 euros, valeurs mobilières -34 370 euros.

8- Participation des salariés aux résultats : 95 331 euros et prime globale d'intéressement des salariés : 230 015 euros. Supplément d'intéressement des salariés : 219 022 euros.

9- Dont crédits d'impôts : apprentissage -1600 euros, compétitivité emploi -193 205 euros, valeurs mobilières -103 905 euros.

10- Participation des salariés aux résultats : 183 418 euros, prime globale d'intéressement des salariés : 240 112 euros. Régularisation participation des salariés aux résultats 2015 : 479 euros. Supplément d'intéressement 2015 : 158 418 euros.

Annexe 3 : résultats de la société au cours des cinq derniers exercices (en euros)

Nature des indications	2012	2013	2014	2015	2016
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	- 760	- 7	101	102	439
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	118	90	90	91	416
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	147	148	145	149	150
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 938 469	5 847 926	5 799 753	5 719 541	5 963 835
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, abondements, ...)	3 035 217	3 111 191	3 177 938	3 231 074	3 088 323

Les résolutions



Les résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2017

Première résolution

Après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes sociaux de Parnasse-MAIF (y compris les comptes du Perp MAIF) et le résultat (+ 33 312 747,20 euros) de l'exercice 2016, tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil et donne en conséquence au conseil d'administration *quitus* de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

33 312 747

C'est le résultat en euros
de l'exercice 2016.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide :

- d'affecter le résultat positif de 33 186 005,20 euros en report à nouveau,
- tout en prélevant sur le résultat la somme de 126 742,00 euros à titre de dotation de la réserve pour fonds de garantie en application de la loi du 25 juin 1999.

La réserve pour fonds de garantie s'élèvera ainsi à 2064 221,84 euros et le compte de report à nouveau s'établira à +103 434 797,89 euros.

L'assemblée générale prend acte du fait qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de commerce, l'assemblée générale :

- constate qu'aucune nouvelle convention réglementée, telle que définie à l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été autorisée au cours de l'exercice 2016,
- prend acte de la poursuite de l'application en 2016 des conventions conclues et régulièrement autorisées par le conseil d'administration au cours d'exercices antérieurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Desvergues pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale 2023 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Yves Pellicier pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale 2023 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les publications et formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les rapports



Les rapports des commissaires aux comptes

Rapport général

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Parnasse-MAIF, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance de votre société sont estimés en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 5 et 9 de l'annexe. Nous avons examiné les hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés au regard notamment de l'expérience de la société, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.
- Les provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de contrepartie sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 4 « Autres placements » de l'annexe aux comptes.
 - Nous avons vérifié que l'évaluation des provisions portant sur les actifs relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances était en cohérence avec l'intention de détention de ces titres par Parnasse-MAIF et nous avons examiné les hypothèses retenues et la documentation préparée.
 - Nous avons pris connaissance des analyses effectuées par la société sur les risques éventuels attachés aux actifs relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances, à leurs valorisations et à leurs traitements comptables.
 - Nous avons par ailleurs examiné l'information fournie dans les annexes relatives aux instruments financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

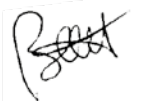
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 10 mai 2017

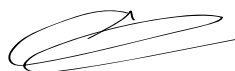
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Christine Billy



Le commissaire aux comptes
Mazars

Olivier Leclerc



Rapport sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées et sur les informations prévues à l'article R 322-7 du Code des assurances.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-40 du Code de commerce et de l'article R 322-7 du Code des assurances.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L 225-30 du Code de commerce et de l'article R 322-7 du Code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1- Convention d'intermédiation pour la commercialisation du contrat Rassicap Solutions entre Parnasse-MAIF et MGEN

Le montant des commissions versées en 2016 au titre de la rémunération de la distribution du produit Rassicap Solutions (effective au 15 avril 2014) s'élève à 805 253 euros pour la MGEN.

2- Émission de titres subordonnés souscrits par la MAIF et la Casden Banque Populaire (contrat signé le 11 janvier 2005 préalablement autorisé par le conseil)

Le montant des intérêts versés par Parnasse-MAIF en 2016 au titre de la rémunération des titres subordonnés remboursables s'élève à 736 368 euros pour la MAIF et 184 092 euros pour la Casden Banque Populaire.

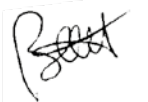
3- Accord cadre, accord de distribution et traité de réassurance du contrat Sollicitudes entre les groupes MAIF et MGEN (conventions d'assurance collective n° 2005-01 et n° 2005-02 signées le 9 novembre 2005 et convention de distribution intervenue le 1^{er} janvier 2012)

Le montant des commissions versées en 2016 au titre de la rémunération de la distribution du produit Sollicitudes (mis en place au 1^{er} janvier 2012) s'élève à 993 589 euros avec respectivement 447 497 euros pour la MAIF et 546 092 euros pour la MGEN.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 10 mai 2017

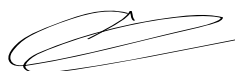
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Christine Billy



Le commissaire aux comptes
Mazars

Olivier Leclerc



Les états financiers

LE COMPTE DE RÉSULTAT

exercice 2016

Compte technique de l'assurance vie		Opérations brutes N	Cessions et rétrocessions N	Opérations nettes N	Opérations nettes N - 1
Primes	+	751 321	18 051	733 270	698 904
Produits des placements		331 993		331 993	388 901
Revenus des placements	+	267 329		267 329	261 285
Autres produits des placements	+	7 563		7 563	6 651
Profits provenant de la réalisation de placements	+	57 101		57 101	120 965
Ajustement ACAV (plus-values)	+	4 576		4 576	18 168
Autres produits techniques	+	1 059		1 059	748
Charges des sinistres		433 883	1 402	432 481	389 835
Prestations et frais payés	-	433 867	2 301	431 566	378 306
Charges des provisions pour sinistres	-	16	- 899	915	11 529
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques		279 787	8 464	271 323	292 327
Provisions d'assurance vie	-	227 859	8 039	219 820	229 080
Provisions sur contrats en unités de compte	-	51 701		51 701	63 198
Autres provisions techniques	-	227	425	- 198	49
Participations aux résultats	-	201 088	667	200 421	274 743
Frais d'acquisition et d'administration		48 490	6 915	41 575	36 899
Frais d'acquisition	-	41 195		41 195	37 569
Frais d'administration	-	7 295		7 295	5 392
Commissions reçues des réassureurs	+		6 915	- 6 915	- 6 062
Charges des placements		66 678		66 678	95 030
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-	4 607		4 607	4 979
Autres charges des placements	-	22 493		22 493	21 691
Pertes provenant de la réalisation de placements	-	39 578		39 578	68 360
Ajustement ACAV (moins-values)	-	172		172	796
Autres charges techniques	-	6 888		6 888	5 949
Produits des placements transférés	-	7 145		7 145	7 258
Résultat technique de l'assurance vie		44 818	603	44 215	3 884

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

Compte non technique		Opérations N	Opérations N - 1
Résultat technique de l'assurance vie	+	44 215	3 884
Produits des placements alloués	+	7 145	7 258
Autres produits non techniques	+	2 535	12 810
Autres charges non techniques	-	861	5 567
Résultat exceptionnel		- 98	- 579
Produits exceptionnels	+	36	81
Charges exceptionnelles	-	134	660
Participation et intéressement des salariés	-	582	544
Impôt sur les bénéfices	-	19 041	10 013
Résultat de l'exercice		33 313	7 249

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

LE BILAN exercice 2016

ACTIF

Rubriques	N	N - 1	Variation nette N/N - 1	Variation (en %) N/N - 1
Actifs incorporels	4 349	4 039	310	7,68 %
Placements	9 083 101	8 507 988	575 113	6,76 %
Terrains et constructions	477 548	360 918	116 630	32,31 %
Autres placements	8 605 553	8 147 070	458 483	5,63 %
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	254 312	201 861	52 451	25,98 %
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	41 364	33 625	7 739	23,02 %
Provisions d'assurance vie	36 596	28 557	8 039	28,15 %
Provisions pour sinistres (vie)	3 235	4 133	- 898	- 21,73 %
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	397	224	173	77,23 %
Provisions d'égalisation	210	213	- 3	- 1,41 %
Autres provisions techniques (vie)	926	498	428	85,94 %
Créances	34 931	44 775	- 9 844	- 21,99 %
Créances nées d'opérations d'assurance directe	14 981	13 245	1 736	13,11 %
Créances nées d'opérations de réassurance	723	1 903	- 1 180	- 62,01 %
Personnel	4	5	- 1	- 20,00 %
État, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	1 785	600	1 185	197,50 %
Débiteurs divers	17 438	29 022	- 11 584	- 39,91 %
Autres actifs	12 679	100 633	- 87 954	- 87,40 %
Actifs corporels d'exploitation	790	695	95	13,67 %
Comptes courants et caisse	11 889	99 938	- 88 049	- 88,10 %
Comptes de régularisation - actif	161 119	156 514	4 605	2,94 %
Intérêts et loyers acquis non échus	117 630	116 587	1 043	0,89 %
Autres comptes de régularisation	43 489	39 927	3 562	8,92 %
Total de l'actif	9 591 855	9 049 435	542 420	

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

LE BILAN

exercice 2016

PASSIF

Rubriques	N	N - 1	Variation nette N/N - 1	Variation (en %) N/N - 1
Capitaux propres	392 843	356 343	36 500	10,24 %
Capital social	122 000	122 000	0	0,00 %
Autres réserves	167 282	163 970	3 312	2,02 %
Report à nouveau	70 248	63 124	7 124	11,29 %
Résultat de l'exercice	33 313	7 249	26 064	359,55 %
Passifs subordonnés	34 500	34 500	0	0,00 %
Provisions techniques brutes	8 726 985	8 300 948	426 037	5,13 %
Provisions d'assurance vie	8 409 985	7 999 897	410 088	5,13 %
Provisions pour sinistres (vie)	50 190	49 944	246	0,49 %
Provisions pour participation aux bénéfices (vie)	263 488	248 013	15 475	6,24 %
Provisions pour égalisation	1 666	1 303	363	27,86 %
Autres provisions techniques (vie)	1 656	1 791	- 135	- 7,54 %
Provisions techniques des contrats en unités de compte	254 312	201 861	52 451	25,98 %
Provisions	1 679	1 625	54	3,32 %
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	41 363	33 625	7 738	23,01 %
Autres dettes	54 987	52 717	2 270	4,31 %
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 650	1 260	390	30,95 %
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0	0	
Dettes envers des établissements de crédit	13 927	19 292	- 5 365	- 27,81 %
Personnel	1 820	1 772	48	2,71 %
État, organismes de Sécurité sociale et autres collectivités publiques	9 994	6 674	3 320	49,75 %
Créanciers divers	27 596	23 719	3 877	16,35 %
Comptes de régularisation - passif	85 186	67 816	17 370	25,61 %
Total du passif	9 591 855	9 049 435	542 420	

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

Tableau des engagements reçus et donnés	N	N - 1	Variation nette N/N - 1	Variation (en %) N/N - 1
Engagements reçus	2 871	6 400	- 3 529	- 55,14 %
Engagements donnés	3 254	6 846	- 3 592	- 52,47 %
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	256	322	- 66	- 20,50 %
Autres engagements donnés	2 998	6 524	- 3 526	- 54,05 %
Encours d'instruments financiers à terme	1 200 000	1 500 000	- 300 000	- 20,00 %

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

Les articles cités dans cette annexe font référence au Code des assurances.

• Faits caractéristiques de l'exercice	51
• Principes comptables et modes d'évaluation retenus	54
– Bilan	54
– Hors bilan	60
– Compte de résultat	60
– Dérogation aux principes généraux	62
– Changement de méthode, de présentation et d'estimation	62
– Événements postérieurs à la date de clôture	62
• Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat	63
– Bilan	63
– Hors bilan	75
– Compte de résultat	76
– Autres informations	85

Faits caractéristiques de l'exercice

- Le contexte économique général reste marqué par les faibles rendements des revenus obligataires (taux 10 ans : 0,7 % au 31 décembre 2016). Néanmoins, l'assurance vie maintient en 2016 son attractivité vis-à-vis des livrets réglementés qui affichent des taux de rémunération plus faibles.
Face à cet environnement atone et défavorable, la structure du portefeuille de contrats et des investissements de Parnasse-MAIF permet d'atteindre, voire de dépasser les objectifs annuels fixés dans le cadre du Plan stratégique 2015-2018.

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- un résultat net comptable élevé de 33,3 millions d'euros permettant de renforcer les fonds propres sociaux (taux de progression de 10,2 % pour un objectif cible de 4 %),
- des taux de rémunération servis sur les principaux contrats d'épargne qui restent situés dans la moyenne haute du marché (2,30 % nets servis en 2016),
- une provision pour participation aux bénéfices qui est portée à 3,36 % des provisions mathématiques des supports en euros de nos contrats d'épargne (3,34 % fin 2015),
- la maîtrise de l'évolution de nos frais généraux internes (hors charges de distribution et refacturations de services groupe) qui représentent 0,28 % de nos provisions mathématiques contre 0,24 % l'année précédente.
- Dans le cadre de sa déclinaison du Plan Stratégique groupe « Strat'&Vie » 2015-2018, validé le 25 mars 2015 en conseil d'administration, Parnasse-MAIF a poursuivi la mise en œuvre des trois axes stratégiques :

→ Innover pour obtenir une qualité de service compétitive

À ce titre, dans la suite du déploiement de l'extranet épargne en 2015, un projet permettant de proposer le contrat Rassurcap Solutions à destination du réseau de distribution MAIF pour 2017 a été l'occasion de tester de nouvelles méthodes de travail.

Des travaux de synchronisation des données informatiques entre les SI Parnasse-MAIF et MAIF ont démarré. Le projet permettant l'injection automatique des adhésions Assurance vie Responsable et Solidaire dans le système de gestion a été mené à son terme.

Plusieurs expérimentations ont par ailleurs été mises en œuvre, afin de mieux répondre aux attentes de nos sociétaires :

- une enquête de satisfaction « clients » a été mise en œuvre,
- un test de rachats par téléphone, un autre en vue de l'amélioration des outils et processus téléphoniques, avec l'utilisation de questionnaires de satisfaction post entretiens téléphoniques,
- dans ce cadre, Parnasse-MAIF a intégré le programme de définition des parcours UX (expérience utilisateurs) mis en œuvre par la MAIF. Des parcours épargne et prévoyance ont été imaginés, en co-construction avec les équipes de Parnasse-MAIF. Ils serviront de base à la construction des futurs parcours clients.

→ **Rendre notre modèle de développement plus robuste**

Sur cet axe stratégique, Parnasse-MAIF a largement contribué depuis 2015 à la mise en place d'un nouveau métier au sein du réseau de distribution MAIF, les conseillers vente spécialisés. Ils permettent au réseau en face-à-face de disposer de collaborateurs aguerris à la vente de l'épargne et de l'assurance vie, susceptibles de proposer des solutions relevant de ce champ, ou de prescrire un entretien avec un conseiller en gestion de patrimoine de MAIF Solutions Financières. En 2016, Parnasse-MAIF a contribué à leur montée en compétences sur les unités de compte.

Parallèlement, une étude a été menée sur l'opportunité de permettre à terme la transformation des contrats monosupports en contrats multisupports (Fourgous).

Par ailleurs, des travaux ont été menés afin de mettre nos procédures en conformité avec les dispositions réglementaires de la loi Eckert et de faciliter le transfert de données dans le cadre de Ficovie.

La tarification du contrat Sollicitudes a également été revue.

Un contrat de retraite à cotisations définies dénommé Retraite Solutions a été créé au profit des salariés de MAIF Solutions Financières et des améliorations ont été apportées au contrat MAIF Retraite (article 83).

La mise en œuvre de la gouvernance dans le cadre de Solvabilité 2 s'est également poursuivie sur 2016.

→ **Adapter notre fonctionnement interne à une croissance soutenue**

Ce dernier axe est celui que nous avons souhaité consacrer au management par la confiance, initié par la MAIF. Dans ce cadre, nous avons en 2016, mis en œuvre des chantiers d'expérimentation de nouvelles méthodes de travail co-construites avec les collaborateurs et les managers (télétravail, méthode agile, nouveaux entretiens individuels...).

Un baromètre social spécifique à Parnasse-MAIF a été imaginé par un groupe de volontaires.

Nous avons également lancé un vaste chantier de réaménagement de nos espaces de travail.

L'accompagnement des managers de l'entreprise est pensé et construit dans le cadre de la démarche « Pam » (Plan d'accompagnement managérial) initiée par MAIF. Parnasse-MAIF intègre ainsi les programmes des ressources humaines de gestion des carrières, la systématisation des revues du personnel et les comités carrières.

Enfin nous avons encouragé les initiatives et développé la mutualisation des compétences.

• Sur le plan de la gouvernance :

Lors de l'assemblée générale du 16 juin 2016 :

- le mandat d'administrateur de Monsieur Pascal Demurger a été renouvelé,
- le Cabinet Mazars, en qualité de commissaire aux comptes titulaire et Gilles Magnan, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, ont été nommés pour une durée de six ans qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2021,
- Le Cabinet PriceWaterHouseCoopers Audit, commissaire aux comptes titulaire, et Xavier Crépon, commissaire aux comptes suppléant, poursuivent leurs mandats jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

- à la suite d'un contrôle sur place courant 2016, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a formulé 37 observations portant exclusivement sur le calcul des provisions techniques et du capital de solvabilité requis sous Solvabilité 2. Parnasse-MAIF s'est engagée à mettre tout en œuvre pour intégrer et répondre à ces observations dont certaines sont déjà en production. Un plan d'actions est prévu à cet effet. Il est important de préciser que le niveau de taux de couverture de Parnasse-MAIF et du groupe en Solvabilité 2 après ajustements est jugé satisfaisant.
- Dans sa gestion des ressources humaines, Parnasse-MAIF a fait sensiblement évoluer son modèle social en 2016 en complétant ses accords internes :
 - l'épargne salariale qui constitue le cœur de notre métier a fait l'objet de plusieurs accords et avenants afin d'encourager l'épargne de nos propres collaborateurs. L'abondement de l'entreprise aux versements sur le Perco a été mis en place. Il s'agit d'une mesure incitative à la constitution d'une épargne de long terme en vue de la préparation à la retraite de nos collaborateurs. L'accord d'intéressement, réécrit en 2015 pour l'adapter aux évolutions de l'entreprise et lui donner des objectifs en phase avec notre développement, a été complété en 2016 pour se conformer aux exigences nouvelles de la Loi Macron,
 - la diversité, encouragée dans nos pratiques et notre politique de ressources humaines, a guidé l'écriture d'un nouvel accord relatif à l'égalité des hommes et des femmes au sein de notre entreprise. Avec cet accord, une plus grande souplesse est accordée dans les demandes que pourraient faire les collaborateurs pour passer soit à temps partiel soit, à l'inverse, revenir à temps complet. Une autre mesure a été adoptée dans cet accord ; tous les collaborateurs à temps partiel peuvent obtenir l'ajustement de leurs cotisations salariales sur celles d'un temps complet afin de préserver, s'ils le souhaitent, leurs droits à la retraite,
 - l'amélioration du niveau de vie des collaborateurs reste une préoccupation constante ; une augmentation générale des salaires en 2016 est venue s'ajouter à l'augmentation automatique à l'ancienneté et aux mesures individuelles pour atteindre une augmentation moyenne des salaires de 2,3 %,
 - la vie sociale et culturelle de l'entreprise, animée par les membres élus au comité d'entreprise, et le bien-être des collaborateurs, sont améliorés avec d'une part l'augmentation de 20 % de la contribution de l'employeur au budget géré par le comité d'entreprise et, d'autre part, une meilleure prise en charge des abonnements de transport des collaborateurs, une plus grande facilité pour rémunérer des jours épargnés dans le compte épargne temps et l'octroi d'une journée supplémentaire en cas de déménagement du collaborateur. Enfin, une mesure en phase avec les préoccupations sociétales de notre entreprise et son impact sur l'environnement ont été initiés avec la contribution de nos partenaires syndicaux ; une prime incitative est octroyée pour l'achat d'un véhicule « propre ».
- Les contrats de Parnasse-MAIF ont été une nouvelle fois récompensés par la presse spécialisée :
 - Avis positif pour le contrat Rassurcap Solutions (prévoyance) (Guide prévoyance 2016 des *Dossiers de l'Épargne*),
 - Label d'excellence pour le contrat Assurance Emprunteur MAIF (Guide crédit 2016 des *Dossiers de l'Épargne*) ;
 - Label d'excellence pour le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire (Guide assurance vie 2016 des *Dossiers de l'Épargne*) et Trophée d'or (*Le Revenu* - avril 2016),
 - Avis positif pour le contrat Perp MAIF (Guide Perp 2016 des *Dossiers de l'Épargne*),
 - Avis positif pour le contrat Sollicitudes (Guide prévoyance 2016 des *Dossiers de l'Épargne*).

Principes comptables et mode d'évaluation retenus

Les comptes présentés ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les articles cités dans cette annexe font référence au Code des assurances ou, à défaut, au règlement ANC n° 2015-11.

Bilan

Note 1 : actifs incorporels

Ce poste comprend notamment des progiciels, des droits d'usage et des immobilisations incorporelles liées à des livraisons à soi-même de solutions informatiques qui sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 8 ans. La nature et le montant des comptes figurant sur cette ligne sont précisés dans la note 29.

Note 2 : actifs corporels

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle à la condition qu'elle soit mesurable de manière fiable et significative, et font l'objet d'amortissements annuels selon les modalités suivantes :

- Agencements, aménagements, installations linéaire sur 5 ou 10 ans
- Matériel de transport linéaire sur 5 ans
- Matériel informatique et bureautique linéaire sur 3 ou 4 ans
- Mobilier et matériel de bureau linéaire sur 5 ou 10 ans
- Autres matériels linéaire sur 5 ans

Note 3 : placements immobiliers

Les placements immobiliers sont composés de parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier non cotées, inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition.

La valeur de réalisation des parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Entre deux expertises, cette valeur est actualisée annuellement et certifiée par un expert agréé.

Les parts des SCPI et des SPPICAV sont évaluées, respectivement, sur la base du prix d'exécution et de la valeur liquidative établis et publiés par la société de gestion.

Les parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation.

Note 4 : autres placements

La distinction entre les placements relevant des articles R 343-9 et R 343-10 se fait en conformité avec les articles du Code des assurances.

Ainsi, toutes les valeurs amortissables énumérées aux 1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R 332-2, autres que les obligations et les parts indexées, les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs, sont classées à l'article R 343-9 ; les autres valeurs relèvent donc de l'article R 343-10.

• Titres à revenu fixe (article R 343-9)

Les obligations et les titres de créance négociables sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors coupons courus. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon une méthode linéaire (différence < 10 %) ou actuarielle (différence ≥ 10 %) sur la durée résiduelle des titres par la comptabilisation soit d'une charge (surcote), soit d'un produit (décote). Les frais d'acquisition sont portés en charges.

À l'inventaire, le gain ou la perte lié(e) à l'indexation sur le niveau général des prix de certaines obligations est enregistré en produits ou en charges.

L'évaluation des titres correspond au dernier cours coté ou à défaut à la valorisation communiquée par l'émetteur, conformément à l'article R 343-11.

Une dépréciation à caractère durable n'est constituée que s'il existe un risque avéré de contrepartie (le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements) et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable, conformément au règlement de l'ANC 2015-11.

Dans cette éventualité, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine (taux actuariel de rendement), corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque.

• Titres amortissables (article R 343-10)

Les obligations de crédit ou émises par un fonds de prêt à l'économie non cotées et les prêts sont amortis selon le principe des surcotes décotes comme les titres estimés selon l'article R 343-9 mentionnés ci-dessus.

Les frais d'acquisition sont portés en charges.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes est la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise conformément à l'article R 343-11.

Les règles de dépréciations de ces titres sont définies par le règlement de l'ANC :

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements amortissables classés à l'article R 343-10 jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée dès lors qu'il y a lieu de considérer qu'il existe un risque de crédit avéré,
- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré :

- lorsque l'organisme n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur vénale si cette dernière est inférieure à la valeur comptable,
- lorsque l'organisme a l'intention et la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur recouvrable si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée sur la base de la valeur actuelle des flux futurs estimés en prenant en compte, en fonction de l'horizon de détention considéré, des critères liés soit au marché, soit à la rentabilité attendue du placement.

● **Actions et autres titres à revenu variable non amortissables (article R 343-10)**

Les actions et autres titres à revenu variable non amortissables sont enregistrés à leur prix d'achat, hors intérêts courus et frais d'acquisition.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, selon l'article R 343-11, correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours coté,
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ; pour les parts ou actions émises par des organismes de placements collectifs, au dernier prix de rachat publié.

Conformément à la section II du règlement de l'ANC, les actions et autres titres à revenu variable en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation selon une analyse multicritères :

- il existait d'ores et déjà une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent,
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté,
- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :
 - la baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement,
 - l'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement,
 - les difficultés de cession de ce placement.

La valeur d'inventaire des titres présentant une présomption de dépréciation durable s'analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements, déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à les détenir à un horizon envisagé (gestion actif/passif, cash flow positifs).

Cette approche conduit à constater une dépréciation durable pour certains fonds d'investissement selon les modalités suivantes :

- pour les fonds dont la cession est prévue à brève échéance (moins d'un an), la dépréciation correspond à l'intégralité de la moins-value constatée au 31 décembre de l'année,
- pour les autres fonds, la dépréciation est déterminée selon une méthode prospective : différence entre le prix de revient et la valeur recouvrable à l'horizon de détention, estimée à partir d'un taux de rendement prudent correspondant à l'horizon de détention majoré d'une prime de risque.

● Instruments Financiers à Terme

Les Instruments Financiers utilisés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des Instruments Financiers à Terme détenus par les entreprises d'assurance.

Les instruments de couverture utilisés sont des options sur taux d'intérêt de type Cap qui sont comptabilisées en stratégie de rendement.

Les primes payées sont enregistrées en compte de régularisation actif.

Les charges et les produits relatifs aux Instruments Financiers à Terme, qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents, sont inscrits en résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie.

L'étalement de la prime, rapportée au compte de résultat, s'effectue linéairement car les résultats issus de cet étalement ne diffèrent pas de façon significative des calculs effectués sur la base du taux de rendement effectif.

En hors bilan, figure en engagements reçus le nominal des options arrivant à échéance au 31 décembre 2017.

Note 5 : opérations de réassurance

La réassurance acceptée est comptabilisée sur la base des informations transmises par la cédante.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Note 6 : créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constatée.

Note 7 : comptes de régularisation

La nature et le montant des comptes figurant sur les lignes « Comptes de régularisation actif » et « Comptes de régularisation passif » sont précisés dans la note 32.

Aucune opération en devise n'ayant été réalisée, il n'existe pas d'écart de conversion.

Note 8 : réserve de capitalisation

Cette réserve qui figure dans le poste « Autres réserves » est destinée, en cas de vente de valeurs amortissables évaluées selon l'article R 343-9, à parer à l'éventuelle dépréciation des valeurs inscrites à l'actif et à la diminution de leur revenu.

La détermination du montant de la dotation ou de la reprise est définie par l'article A 343-3-1 du Code des assurances. Le montant est calculé en fonction du prix de vente des titres et de l'incidence fiscale potentielle de la cession.

Il doit tenir compte également le cas échéant, de la dépréciation pour risque de crédit mentionnée dans le règlement ANC 2015-11.

Note 9 : provisions techniques

Ces provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif du bilan (cf. note 30 pour le détail chiffré).

• Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques des contrats en euros et des compartiments en euros des contrats multisupports sont égales à la valeur acquise de l'épargne, compte tenu des versements et des retraits effectués par le souscripteur et des intérêts garantis voire complémentaires crédités.

Conformément à la réglementation, l'entreprise a constitué des compléments de provisions mathématiques (provisions pour risque de taux) pour les produits Cap'Études et Cap'Épargne. Au cours de l'exercice 2016, l'entreprise a procédé à des dotations s'élevant respectivement à 159 milliers d'euros et 1 976 milliers d'euros, portant ainsi les provisions afférentes à 428 milliers d'euros et 2 817 milliers d'euros à la clôture.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Par dérogation aux articles R 343-9 et R 343-10, ces actifs font l'objet d'une estimation séparée et sont inscrits au bilan pour leur valeur au jour de l'inventaire. Les gains ou pertes résultant de leur réévaluation sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Pour les contrats de prévoyance, les provisions mathématiques représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur et ceux pris par l'assuré. Pour les contrats Rassurcap, Rassurcap Solutions, Sollicitudes et d'assurance en couverture de prêts, conformément à l'article 142-3 du règlement ANC n° 2015-11, les provisions mathématiques sont calculées d'après des taux d'intérêt au plus égaux à ceux retenus pour l'établissement du tarif et d'après les tables de mortalité appropriées mentionnées aux articles 600-5 et 600-6 du même règlement en vigueur à l'époque de l'application du tarif (tables Insee ou certifiées). Pour le contrat Sollicitudes, un complément de provision mathématique, nécessaire à la mise en conformité réglementaire liée au taux technique, est calculé. Il a donné lieu, pour 2016, à une dotation s'élevant à 2 913 milliers d'euros, portant ainsi la provision afférente à 9 783 milliers d'euros à la clôture.

Pour les rentes en service, les provisions mathématiques sont calculées à partir de la table prospective TGF05 et d'un taux d'actualisation au plus égal au taux réglementaire maximum (60 % du TME) en vigueur à la date de la liquidation de la rente.

• Provision globale de gestion

Elle correspond à l'ensemble des charges futures de gestion des contrats non couvertes par les chargements sur primes ou par les prélèvements contractuels sur produits financiers. La provision globale de gestion est égale à la valeur actuelle des charges de gestion futures diminuée de la valeur actuelle des ressources futures issues des contrats.

La provision a été calculée selon les modalités définies à l'article 142-6 du règlement ANC n° 2015-11 et une reprise nette de provision de 7 milliers d'euros a été comptabilisée au 31 décembre 2016.

• Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres à payer correspondent à la somme nécessaire pour faire face aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés à la date de clôture de l'exercice ainsi qu'aux sinistres inconnus ou déclarés tardivement après la date d'inventaire.

Les provisions pour sinistres en cours au titre de la garantie incapacité de travail de l'assurance en couverture de prêts sont évaluées sur la base d'une méthode prospective utilisant essentiellement les tables BCAC de maintien en incapacité et de passage à l'invalidité.

● Provisions pour participation aux bénéfices

Elles correspondent à la participation des assurés aux bénéfices techniques et financiers restant à attribuer ; l'attribution définitive s'effectue soit par incorporation aux provisions mathématiques, soit par incorporation directe aux prestations versées.

Une dotation nette de provision de 15 475 milliers d'euros a été réalisée au 31 décembre 2016.

● Provisions pour égalisation

Elles sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de décès, d'incapacité et d'invalidité. Elles s'élèvent à 1 666 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

● Provision pour risque d'exigibilité

En application de l'article R 343-5, cette provision est constituée dès lors que, globalement, les placements relevant de l'article R 343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur nette comptable.

La dotation annuelle est égale au tiers du montant de la moins-value latente nette globale, sans que cette dotation puisse conduire à ce que le montant total de la provision inscrite au bilan excède le montant de la moins-value nette globale constatée sur ces placements.

La charge constituée par la dotation à la provision pour risque d'exigibilité mentionnée à l'article R 343-5 peut être étalée dans des conditions précisées par arrêté du ministre chargé de l'économie. Le report de charge consécutif à cet étalement ne peut toutefois pas conduire à ce que la charge totale relative au provisionnement de la moins-value latente globale mentionnée à l'article R 343-5 pour un exercice donné soit supportée sur plus de huit exercices consécutifs, à compter de l'exercice où cette moins-value latente globale a été constatée.

● Provisions pour risques croissants

Elles concernent la garantie incapacité de travail de l'assurance en couverture de prêts.

Elles correspondent à la différence entre les valeurs actuelles probables des engagements de l'assureur et celles des engagements de l'assuré. Ces engagements sont calculés sur la base d'une méthode prospective utilisant essentiellement les tables BCAC de maintien en incapacité et de passage à l'invalidité.

● Provision pour aléas financiers

Cette provision, qui relève de l'article R 343-3 du Code des assurances, a pour objet de compenser une baisse de rendement éventuelle des actifs par rapport aux engagements de taux garantis. Si, lors de l'inventaire, le taux de rendement réel des actifs d'une entreprise, diminué d'un cinquième, est inférieur au quotient du montant total des intérêts techniques et du minimum contractuellement garanti de participations aux bénéfices dans les conditions définies aux articles A 132-2 du Code des assurances des contrats de l'entreprise par le montant moyen des provisions mathématiques constituées, la provision pour aléas financiers correspond à la différence positive entre les provisions mathématiques recalculées en actualisant les paiements futurs à un taux déterminé et les provisions mathématiques à l'inventaire (R 343.3 du Code des assurances).

Aucune provision pour aléas financiers n'a été comptabilisée à la clôture de l'exercice.

Note 10: provisions

La nature et le montant des comptes figurant sur cette ligne sont précisés dans la note 34.

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation

de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

La provision pour engagement de retraite porte sur les engagements d'indemnités de fin de carrière en faveur des salariés de l'entreprise. Ces engagements correspondent à la valeur actuelle probable des droits acquis par chaque salarié au moment de son départ à la retraite (salaire et ancienneté de fin de carrière).

En décembre 2013, suite à la vérification de comptabilité des exercices 2010 et 2011, une proposition de rectifications a été adressée à Parnasse-MAIF.

La rectification résiduelle, au titre de la prise en compte de ressources dans la provision globale de gestion Cap'Épargne, faisait toujours l'objet d'échanges avec la Commission nationale des impôts directs. À l'issue de ces échanges, Parnasse-MAIF a reçu en novembre 2016 un avis négatif de la Commission ainsi que l'avis de mise en recouvrement correspondant aux impôts réclamés et aux intérêts de retard associés calculés jusqu'au 31 décembre 2013. Cette somme a été réglée et comptabilisée en créance dans la mesure où Parnasse-MAIF est en cours de réflexion sur la suite à donner à ce contentieux. En contrepartie, au 31 décembre 2016, Parnasse-MAIF a conservé le provisionnement des sommes concernées (481 milliers d'euros) et actualisé les intérêts de retard (119 milliers d'euros).

En 2016, aucune provision pour investissement n'a été comptabilisée du fait de la suppression de l'avantage fiscal lié à cette dotation, d'après la loi n° 2012-958 du 16 août 2012. Le solde de la provision pour investissement, constituée suite à l'application de l'accord dérogatoire de participation des salariés au titre de l'année 2011 et qui demeurerait au bilan de l'entreprise au 31 décembre 2015, a été intégralement repris sur l'exercice.

Hors bilan

Parnasse-MAIF n'a pas pris ou reçu d'engagements à l'égard des dirigeants et d'entreprises liées.

Des engagements de souscription complémentaire de l'OPPCI A Plus Génération 2 et de l'OPCI Capitole ont été pris fin décembre 2016 pour respectivement 2,4 millions d'euros et 0,5 million d'euros, alimentant réciproquement les engagements reçus et les engagements donnés.

Les engagements donnés sont représentés essentiellement par l'engagement réciproque ci-dessus énoncé et par la caution donnée par l'entreprise auprès de la Casden Banque Populaire (entreprise avec laquelle il existe un lien de participation) dans le cadre des prêts immobiliers attribués aux salariés de l'entreprise jusqu'au 31 décembre 2009.

Les encours d'Instruments Financiers à Terme constituent un engagement reçu (cf. note 4 pour plus détails). Leur nature et leur montant sont précisés dans la note 36.

Compte de résultat

Note 11 : cotisations

Les primes correspondent aux primes émises, nettes d'annulations.

Note 12 : charges de sinistres

Ces charges intègrent les sinistres, les capitaux échus, les arrérages de rentes et les rachats.

Les prélèvements au titre des contributions sociales sur contrats sont comptabilisés en charges de prestations. Les charges de sinistres incluent également les frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Note 13: produits et charges des placements

Les produits des placements comprennent les intérêts et les loyers courus au cours de l'exercice, les dividendes encaissés, les reprises de dépréciations, les reprises sur la réserve de capitalisation, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir ainsi que les produits provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les produits nets de change réalisés.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les dotations aux dépréciations, les dotations à la réserve de capitalisation, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les pertes nettes de change réalisées.

Les plus ou moins-values sur cessions des placements sont déterminées selon la méthode « premier entré/ premier sorti ».

À l'inventaire, une écriture est comptabilisée pour transférer du compte de résultat non technique au compte de résultat technique, la part des produits nets de placements alloués. Elle est calculée au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes.

Le résultat de la gestion des placements est ainsi ventilé en deux parties :

- les produits nets correspondant aux provisions techniques qui figurent dans le compte de résultat technique,
- les produits nets correspondant aux capitaux propres qui figurent dans le compte de résultat non technique.

Note 14: charges par destination

Toutes les charges sont considérées comme des charges techniques, à l'exception des charges exceptionnelles prévues par le plan comptable, de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, de l'intéressement et de l'impôt sur les bénéfices.

Les charges sont comptabilisées par nature, en classe 9, avec l'indication du mode d'affectation par destination. Les comptes de la classe 9 sont soldés au moins une fois par mois par enregistrement aux comptes par destination.

Les définitions pour l'affectation par destination sont les suivantes :

- les **frais d'acquisition** comprennent l'ensemble des frais de développement des produits, de communication, de commercialisation (internes et externes) et de gestion des cotisations. Ils correspondent au coût du processus allant de la « recherche » de la cotisation à son encaissement,
- les **frais d'administration** comprennent l'ensemble des frais de gestion des contrats en cours, c'est-à-dire les actes intervenant pendant la vie du contrat, à l'exception de ceux liés à la gestion des cotisations. Ils comprennent notamment la gestion des avances (attribution et remboursement), des arbitrages, des prorogations de contrats et de la valorisation,
- les **frais de règlement des sinistres** comprennent l'ensemble des frais de gestion des décès, des rachats, des rentes, des remboursements à l'échéance et des prises en charge pour incapacité de travail. Ils correspondent au coût du processus allant de la réception du courrier de sinistre au règlement de celui-ci,
- les **charges de placements** comprennent l'ensemble des frais de la gestion des placements,
- les **autres charges techniques** comprennent les frais liés au pilotage de l'entreprise, ainsi que ceux de la comptabilité générale.

À chaque destination sont également affectés les coûts des activités ressources nécessaires à la réalisation de ces tâches, c'est-à-dire notamment l'activité informatique, la gestion des ressources humaines, la comptabilité et la logistique.

Note 15 : produits et charges exceptionnels

La nature et le montant des comptes figurant sur la ligne « Résultat exceptionnel » sont indiqués dans la note 47.

Dérogation aux principes généraux

Aucune dérogation aux principes généraux du plan comptable et de la réglementation fiscale n'a été retenue au cours de l'exercice.

Changement de méthode, de présentation et d'estimation

Note 16 : changement décidé par l'entreprise

Aucun changement de méthode ayant eu une incidence significative sur les comptes n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 17 : changements du fait de nouvelles réglementations comptables

Aucun changement du fait de nouvelles réglementations comptables ayant eu une incidence significative sur les comptes n'est intervenu au cours de l'exercice.

Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de tenue du conseil d'administration.

Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

Les données financières présentées de la page 63 à la page 89 sont exprimées en milliers d'euros.

Bilan

Note 18 : tableau de variation de divers éléments de l'actif

Rubriques	Valeur brute N-1	Acquisitions Augmentations	Cessions Diminutions	Valeur brute N
Actifs incorporels ¹	24 620	2 060	509	26 171
Frais d'établissement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	24 620	2 060	509	26 171
Terrains et constructions	360 918	124 074	7 444	477 548
Immobilisations	-	-	-	-
Parts de sociétés	360 918	124 074	7 444	477 548
Autres placements ²	8 148 374	3 685 663	3 226 917	8 607 120
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	201 861	52 451	0	254 312
Total	8 735 773	3 864 248	3 234 870	9 365 151

1 - Le détail des actifs incorporels figure dans la note 29.

2 - Parnasse-MAIF ne détient pas de titre de propriété avec des entreprises liées ou avec un lien de participation de montant significatif.

Note 19 : amortissements et dépréciations

Mouvements de l'exercice	Amortissements ou dépréciations N - 1	Amortissements et dépréciations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amortissements ou dépréciations N
Actifs incorporels	20 581	1 246	5	21 822
Frais d'établissement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	20 581	1 246	5	21 822
Terrains et constructions	-	-	-	-
Immobilisations	-	-	-	-
Parts de sociétés	-	-	-	-
Autres placements	1 304	263	-	1 567
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-	-	-
Total	21 885	1 509	5	23 389

Montants cumulés	Valeur brute en fin d'exercice	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette en fin d'exercice
Actifs incorporels	26 171	21 822	-	4 349
Frais d'établissement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	26 171	21 822	-	4 349
Terrains et constructions	477 548	-	-	477 548
Immobilisations	-	-	-	-
Parts de sociétés	477 548	-	-	477 548
Autres placements	8 607 120	-	1 567	8 605 553
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	254 312	-	-	254 312
Total	9 365 151	21 822	1 567	9 341 762

Note 20 : état récapitulatif de l'ensemble des placements inscrits au bilan

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N - 1	Valeur de réalisation N - 1
I. Placements et Instruments Financiers à Terme					
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours *	477 548	477 548	503 224	360 918	384 802
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM *	5	5	4	4	4
3. Parts d'OPCVM * (autres que celles visées en 4)	810 156	808 590	924 796	839 484	977 213
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe *	815 595	815 595	878 696	735 596	796 326
5. Obligations et autres titres à revenu fixe *	6 650 074	6 607 908	7 708 023	6 435 966	7 434 001
6. Prêts hypothécaires *	-	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés *	6 290	6 290	6 290	7 013	7 013
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes *	-	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements *	325 000	325 000	325 000	100 000	100 000
* Dont placements effectués dans l'OCDE	9 084 668	9 040 936	10 346 033	8 478 981	9 699 359
* Dont placements effectués hors OCDE					
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte :	254 312	254 312	254 312	201 861	201 861
– placements immobiliers	32 327	32 327	32 327	14 047	14 047
– autres OPCVM	221 985	221 985	221 985	187 814	187 814
11. Autres Instruments Financiers à Terme :	2 240	361	0	1 064	5
– stratégie d'investissement ou de désinvestissement					
– stratégie de rendement					
– autres opérations					
12- Total (lignes 1 à 11)	9 341 220	9 295 609	10 600 345	8 681 906	9 901 225

→ suite du tableau en page 66

Note 20 : état récapitulatif de l'ensemble des placements inscrits au bilan

→ suite du tableau de la page 65

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N - 1	Valeur de réalisation N - 1
I. Placements et Instruments Financiers à Terme					
a. dont :					
Placements évalués selon l'article R 343-9 et Instruments Financiers à Terme rattachés :	6 650 074	6 607 908	7 708 023	6 435 966	7 434 001
– dont décote non encore amortie	-	265 773	-	274 300	-
– dont prime de remboursement non reprise	-	45 759	-	50 888	-
Placements évalués selon l'article R 343-10 et Instruments Financiers à Terme rattachés	2 434 594	2 433 028	2 638 010	2 043 015	2 265 358
Placements évalués selon l'article R 343-13 et Instruments Financiers à Terme rattachés	254 312	254 312	254 312	201 861	201 861
Placements évalués selon l'article R 343-11 et Instruments Financiers à Terme rattachés	-	-	-	-	-
Autres Instruments Financiers à Terme	2 240	361	0	1 064	5
b. dont :					
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	9 313 573	9 268 215	10 570 655	8 657 656	9 874 950
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	-	-	-	-	-
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-	-
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	27 647	27 394	29 691	24 250	26 275
Autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-	-
II. Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les Instruments Financiers à Terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	115 588	115 588	115 588	197 231	197 231
III. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-	-	-

Informations complémentaires :

- a. Aucun acompte n'est inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste « Terrains et constructions ».
- b. Le montant des terrains et constructions est constitué exclusivement de parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées qui ne sont pas utilisées pour l'exercice des activités propres de l'établissement.
- c. Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués, conformément à l'article R 343-9, s'élève à - 220 014 milliers d'euros.
- d. Parnasse-MAIF utilise des Instruments Financiers à Terme négociés de gré à gré de type Cap à des fins de couverture.

La stratégie mise en place devra donc permettre une amélioration du taux de rendement de l'actif obligataire, en cas de hausse rapide, élevée et pérenne des taux du marché.

Ces opérations relèvent de l'article R 332-45 du Code des assurances (opération à terme liée à des placements détenus).

Au 31 décembre 2016, l'ensemble des placements couverts est constitué des obligations à taux fixes détenues en direct de maturité supérieure à un an et représente 6 931 522 milliers d'euros en valeur nette comptable.

Le taux de couverture s'élève à 22 % de ces placements.

Les primes restant à amortir jusqu'à l'échéance des programmes de couverture au 31 décembre 2017 figurent en compte de régularisation actif au 31 décembre 2016 pour un montant de 361 milliers d'euros.

Note 21 : ventilation des créances et des dettes

Rubriques	Montant N				Montant N - 1			
	Montant net	à 1 an au plus	à moins de 5 ans	à plus de 5 ans	Montant net	à 1 an au plus	à moins de 5 ans	à plus de 5 ans
Créances	34 931	34 931	-	-	44 775	44 775	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	14 981	14 981	-	-	13 245	13 245	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	14 981	14 981	-	-	13 245	13 245	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	723	723	-	-	1 903	1 903	-	-
Autres créances	19 227	19 227	-	-	29 627	29 627	-	-
Personnel	4	4	-	-	5	5	-	-
État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	1 785	1 785	-	-	600	600	-	-
Débiteurs divers	17 438	17 438	-	-	29 022	29 022	-	-
Dettes pour dépôts	41 363	41 363	-	-	33 625	33 625	-	-
Autres dettes	54 987	54 987	-	-	52 717	52 717	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 650	1 650	-	-	1 260	1 260	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	13 927	13 927	-	-	19 292	19 292	-	-
Autres dettes	39 410	39 410	-	-	32 165	32 165	-	-
Personnel	1 820	1 820	-	-	1 772	1 772	-	-
État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	9 994	9 994	-	-	6 674	6 674	-	-
Créanciers divers	27 596	27 596	-	-	23 719	23 719	-	-

Note 22 : montant des participations et parts dans des entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance

Parnasse-MAIF ne détient aucune participation ni aucune part dans des entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance.

Note 23: liste des filiales et participations

Rubriques	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus
A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital					
1. Filiales (50 % au moins du capital détenus par la société)	-	-	-	-	-
2. Participations (10 à 50 % au moins du capital détenus par la société)	-	-	-	-	-
Delta Immo 200 av Salvador Allende - 79000 Niort	345 069	219 080	32,72 %	173 247	173 247
Nanterre Immo 83 avenue Marceau - 75 116 Paris	15 060	133 578*	13,28 %	20 000	20 000
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations					
1. Filiales	-	-	-	-	-
a françaises	-	-	-	-	-
b étrangères	-	-	-	-	-
2. Participations	-	-	-	-	-
a françaises	-	-	-	-	-
b étrangères	-	-	-	-	-
	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
C. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital					
1. Filiales (50 % au moins du capital détenus par la société)	-	-	-	-	-
2. Participations (10 à 50 % au moins du capital détenus par la société)	-	-	-	-	-
Delta Immo 200 av Salvador Allende 79000 Niort	Néant	Néant	28 718	34 859	9 268
Nanterre Immo 83 avenue Marceau 75 116 Paris	Néant	Néant	3 338*	- 13 335*	773
D. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations					
1. Filiales	-	-	-	-	-
a françaises	-	-	-	-	-
b étrangères	-	-	-	-	-
2. Participations	-	-	-	-	-
a françaises	-	-	-	-	-
b étrangères	-	-	-	-	-

* Données au 31 décembre 2015.

Note 24 : entreprises dont Parnasse-MAIF est l'associée indéfiniment responsable

Néant

Note 25 : créances et dettes avec les entreprises liées et ayant un lien de participation

Postes du bilan	Montant N			Montant N - 1		
	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Total	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Total
Actif						
Créances	18 109	507	18 616	21 617	411	22 028
Créances nées d'opérations d'assurance directe	6 549	507	7 056	11 298	411	11 709
Débiteurs divers	11 560	-	11 560	10 311	-	10 311
Comptes courants	-	-	-	8	-	8
Comptes de régularisation/ Actif	-	-	-	-	-	-
Passif						
Provisions techniques	83 598	4 005	87 603	78 161	3 671	81 832
Provisions d'assurance vie	83 598	4 005	87 603	78 161	3 671	81 832
Provisions pour sinistres vie	-	-	-	-	-	-
Dettes	18 618	-	18 618	17 090	-	17 090
Créanciers divers	17 988	-	17 988	16 514	-	16 514
Comptes courants	630	-	630	576	-	576
Comptes de régularisation/ Passif	-	-	-	-	-	-

Comme précisé en note 18, Parnasse-MAIF ne détient pas de titre de propriété avec des entreprises liées ou avec un lien de participation de montant significatif. Les données renseignées ici concernent des entreprises qui détiennent des actions de Parnasse-MAIF ou des entreprises liées à Parnasse-MAIF par des liens autres que capitalistiques.

Note 26 : passifs subordonnés

Le conseil d'administration de Parnasse-MAIF est compétent de droit, en application de l'article L 228-40 du Code de commerce tel qu'il a été modifié par l'ordonnance du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières émises par les sociétés commerciales, pour décider ou autoriser l'émission d'obligations, les statuts de la société ne réservant pas ce pouvoir à l'assemblée générale.

Lors de ses réunions des 7 octobre et 14 décembre 2004, le conseil d'administration, conformément aux orientations prises pour le renforcement des fonds propres de la société, a décidé une émission de titres subordonnés remboursables (TSR) pour un montant nominal total de 34 500 milliers d'euros, représenté par 345 000 titres de 100 euros de nominal.

L'emprunt a été émis le 12 janvier 2005, date correspondant également à la souscription et au règlement des titres. Les titres subordonnés remboursables ont été émis au nominal. Les droits des titulaires sont représentés par une inscription en compte à leur nom dans le registre de l'émetteur. Les titres sont amortissables *in fine* et seront amortis en totalité le 11 janvier 2025 par remboursement au pair.

Au 31 décembre 2016, l'endettement s'élève à 34 500 milliers d'euros.

● Intérêts

Les titres portent intérêt calculé sur leur montant nominal non remboursé, à compter de la date de règlement. La charge financière réglée au titre de l'année 2016 s'élève à 920 milliers d'euros.

● Remboursement anticipé

Conformément à l'article A 334-1 du Code des assurances, l'émetteur peut procéder, sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, au remboursement anticipé de tout ou partie des titres depuis le 31 décembre 2014, à chaque échéance de période d'intérêts.

● Subordination

En cas de liquidation de l'émetteur, les titres de la présente émission seront remboursables à un prix égal au pair, et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés et chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui.

● Cotation

Les titres subordonnés remboursables n'ont pas fait l'objet d'une demande d'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris.

● Masse des porteurs de titres

Conformément à l'article L 228-46 du Code de commerce, les porteurs des TSR sont regroupés pour la défense de leurs intérêts communs en une masse jouissant de la personnalité civile. Les règles applicables à la masse sont celles que prévoit la réglementation.

TSR:
titres subordonnés
remboursables

Note 27 : composition de l'actionnariat

Le capital social est composé de 80 000 actions d'une valeur nominale de 1525 euros chacune.

Chaque action donne droit :

- de participer, dans les conditions fixées par la loi et les statuts de la société, aux assemblées générales et au vote des résolutions,
- à une part des bénéfices et de l'actif social proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

L'entreprise n'a pas émis d'obligations convertibles, ni de parts bénéficiaires, ni de titres similaires et n'a détenu aucune action propre au cours de l'exercice.



Note 28 : capitaux propres

Rubriques	Montant N - 1	Mouvements de l'exercice	Montant N
Capital	122 000	-	122 000
Autres réserves	163 970	3 312	167 282
Réserve de capitalisation	139 944	3 188	143 132
Réserve pour le développement des activités	22 213	-	22 213
Réserve pour fonds de garantie	1 813	124	1 937
Report à nouveau	63 124	7 124	70 248
Résultat de l'exercice 2015	7 249	- 7 249	-
Résultat de l'exercice 2016		33 313	33 313
Total	356 343	36 501	392 843

Note 29 : actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2016 correspondent :

- aux logiciels et au système d'information pour 25 464 milliers d'euros, évalués à leur coût d'acquisition,
- aux immobilisations incorporelles en cours pour 707 milliers d'euros.

Note 30: provisions et sinistres à payer

N'ont pas un caractère significatif :

- les provisions pour risques en cours pour les affaires directes,
- les provisions pour risques croissants,
- les provisions pour risques en cours,
- les recours à recevoir déduits des provisions pour sinistres à payer (néant),
- la différence, pour les affaires directes, entre les sinistres des exercices antérieurs réglés au cours de l'exercice et la variation des provisions concernant ces sinistres,
- les règlements et les provisions pour sinistres à payer concernant des opérations relevant de l'article L 310-1-1 (autres risques).

Évolution des provisions techniques	Montant N - 1	Mouvements de l'exercice	Montant N
Provisions d'assurance vie ¹	7 999 897	410 088	8 409 985
Provisions pour sinistres	49 944	246	50 190
Provisions pour participation aux bénéfices	248 013	15 475	263 488
Provisions pour égalisation	1 303	363	1 666
Provisions pour risque d'exigibilité	-	-	-
Autres provisions techniques ²	1 791	- 135	1 656
Sous-total	8 300 948	426 037	8 726 985
Provisions techniques des contrats en unités de compte	201 861	52 451	254 312
Total	8 502 809	478 488	8 981 297

1 - Comprennent les provisions mathématiques et la provision globale de gestion.

2 - Comprennent les provisions pour risques croissants.

Note 31: clause de réserve de propriété sur immobilisations

Néant

Note 32 : comptes de régularisation

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Actif		
Intérêts et loyers non échus	117 630	116 587
Autres comptes de régularisation	43 489	39 927
Charges constatées d'avance	110	54
Charges payées d'avance et à étaler	361	1 064
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	43 018	38 809
Total	161 119	156 514
Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Passif		
Comptes de régularisation	85 186	67 816
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	85 186	67 816
Total	85 186	67 816

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Produits à recevoir rattachés aux créances	13 653	13 082
Personnel		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
État et autres collectivités publiques		
Débiteurs divers et créditeurs divers	13 653	13 082
Total	13 653	13 082
Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Charges à payer rattachées aux dettes	31 299	28 000
Personnel	1 820	1 772
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	984	935
État et autres collectivités publiques	2 951	2 346
Débiteurs divers et créditeurs divers	25 634	22 947
Total	31 299	28 000

Note 33: titres émis

Parnasse-MAIF a émis le 12 janvier 2005 des titres subordonnés remboursables le 11 janvier 2025 pour un montant de 34 500 milliers d'euros (cf. note 26).

Note 34: ventilation du compte « Provisions »

Rubriques	Montant N - 1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant N
Provision pour engagement de retraite ¹	1 013	66	-	1 079
Provision pour impôt	-	-	-	-
Provision pour risques ¹	579	21	-	600
Provision pour investissement ¹	33	-	33	-
Total	1 625	87	33	1 679

1- Voir note 10.

Note 35: actifs et passifs en devises

Parnasse-MAIF ne détient pas d'actifs ni de passifs en devises à la date de clôture des comptes.

Hors Bilan**Note 36: engagements reçus et donnés**

Rubriques ¹	Montant	Dont engagements à l'égard des		
		dirigeants	entreprises liées	entreprises ayant un lien de participation
Engagements reçus	2 871	-	-	-
Engagements donnés	3 254	-	-	256
Avals, cautions et garanties de crédit	256	-	-	256
Fonds de garantie des assurés	127	-	-	-
Autres engagements donnés	2 871	-	-	-
Encours d'Instruments Financiers à Terme ²	1 200 000	-	-	-

1- Voir les précisions apportées dans la rubrique hors bilan.

2- Pour plus de détails, voir les notes 4 et 20.

Compte de résultat**Note 37 : ventilation des produits et charges des placements**

Rubriques	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées N	Autres revenus et frais financiers N	Montant N	Montant N - 1
Produits				
Revenus des participations	-	-	-	-
Revenus des placements immobiliers	-	19 941	19 941	13 405
Revenus des autres placements	-	247 388	247 388	247 880
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	-	-	-	-
Autres produits des placements	-	64 664	64 664	127 616
Total produits des placements	-	331 993	331 993	388 901
Charges				
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	-	318	318	832
Autres charges des placements	736	65 624	66 360	94 198
Total charges des placements	736	65 942	66 678	95 030

Note 38 : ventilation des opérations techniques par catégories

Rubriques	Catégories ¹							
	01	03	04	05	06	07	08	11
1. Cotisations	-	34 263	611 061	19 487	8 965	13 776	56 383	3 295
2. Charges des prestations	-	8 915	409 352	2 860	1 174	4 846	7 128	675
3. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-	892	197 992	15 472	2 597	8 699	51 326	2 466
4. Ajustement Acav	-	-	-	-	-	-	4 317	87
A. Solde de souscription	-	24 456	3 717	1 155	5 194	231	2 246	241
5. Frais d'acquisition	-	6 232	29 260	1 140	1 971	166	1 422	72
6. Autres charges de gestion nettes	-	19	11 586	108	1 495	171	-1 039	163
B. Charges d'acquisition et de gestion nettes	-	6 251	40 846	1 248	3 466	337	383	235
7. Produits nets des placements	-	475	252 129	1 191	81	3 492	-	697
8. Participation aux résultats	-	12	195 292	1 585	1 033	2 463	-	703
C. Solde financier	-	463	56 837	- 394	- 952	1 029	-	- 6
9. Primes cédées	-	4 303	779	6 431	4 635	-	-	-
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations	-	682	195	937	327	-	-	-
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	-	7	732	5 456	1 852	-	-	-
12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	173	494	-	-	-
13. Commissions reçues des réassureurs	-	3 291	85	565	2 025	-	-	-
D. Solde de réassurance	-	- 323	233	700	63	-	-	-
Résultat technique (A-B+C+D)	-	18 345	19 942	213	839	923	1 863	-
Hors compte								
14. Montant des rachats	-	-	240 431	654	-	-	5 386	166
15. Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-	3 563	1 061	45	420	-	-
16. Provisions techniques brutes à la clôture	-	16 443	8 471 639	77 827	7 452	120 926	252 556	27 949
17. Provisions techniques brutes à l'ouverture	-	15 168	8 079 124	60 678	4 800	109 765	200 451	24 775

1 - Voir liste des catégories page 79.

Note 38 : ventilation des opérations techniques par catégories (suite)

Rubriques	Catégories ¹			Total N	Total N - 1
	20	21	19 et 39		
1. Cotisations	4	4 088	-	751 321	714 920
2. Charges des prestations	- 64	- 1 003	-	433 883	392 550
3. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	- 2	346	-	279 787	299 489
4. Ajustement Acav	-	-	-	4 404	17 372
A. Solde de souscription	70	4 745	-	42 055	40 253
5. Frais d'acquisition	-	933	-	41 195	37 569
6. Autres charges de gestion nettes	-	621	-	13 124	10 593
B. Charges d'acquisition et de gestion nettes	-	1 554	-	54 319	48 162
7. Produits nets des placements	-	105	-	258 170	286 613
8. Participation aux résultats	-	-	-	201 088	274 633
C. Solde financier	-	105	-	57 082	11 980
9. Primes cédées	2	1 901	-	18 051	16 016
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations	- 32	- 707	-	1 402	2 715
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	- 1	418	-	8 464	7 162
12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	667	- 110
13. Commissions reçues des réassureurs	18	931	-	6 915	6 062
D. Solde de réassurance	- 17	- 1 259	-	- 603	- 187
Résultat technique (A-B+C+D)	53	2 037	-	44 215	3 884
Hors compte					
14. Montant des rachats	-	-	-	246 637	224 983
15. Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-	-	5 089	5 972
16. Provisions techniques brutes à la clôture	7	6 498	-	8 981 297	8 502 809
17. Provisions techniques brutes à l'ouverture	77	7 972	-	8 502 809	7 917 893

1 - Voir liste des catégories page 79.

1- Liste des catégories :

01 : Contrats de capitalisation à prime unique (ou versements libres).
 03 : Contrats individuels d'assurance temporaire décès.
 04 : Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres) (y compris groupes ouverts).
 05 : Autres contrats individuels d'assurance vie à primes périodiques (y compris groupes ouverts).
 06 : Contrats collectifs d'assurance en cas de décès.
 07 : Contrats collectifs d'assurance en cas de vie.
 08 : Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte à prime unique (ou versements libres).
 11 : Plans d'épargne retraite populaire relevant de l'article 108 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003.
 19 : Acceptations en réassurance (vie).
 20 : Dommages corporels (contrats individuels) y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie individuels.
 21 : Dommages corporels (contrats collectifs) y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie collectifs.
 39 : Acceptation en réassurance (non-vie).

Critères de répartition par catégories de certains postes :

- charges de gestion des sinistres : prestations payées,
- autres frais : affectation directe (commissionnement) ou au prorata des cotisations,
- produits nets des placements : moyenne des provisions techniques,
- provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques : provisions techniques à la clôture.

Note 39 : charges de personnel

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Salaires ¹	6 140	6 225
Charges sociales	2 952	3 081
Autres	- 40	- 355
Total	9 052	8 951

1 - Voir les précisions apportées dans la rubrique Autres informations.

Note 40 : commissions allouées

Dans le cadre de l'assurance en couverture de prêts, Parnasse-MAIF a conclu :

- un accord avec effet au 1^{er} janvier 2008, ayant pour objet le versement de commissions d'apport et de gestion à Socram. Sur l'exercice, 678 milliers d'euros ont été versés au titre de cet accord (contre 678 milliers d'euros en 2015),
- un accord avec effet au 1^{er} janvier 2009, ayant pour objet le versement de commissions d'apport et de gestion à Casden Banque Populaire et BMF. Sur l'exercice, 56 milliers d'euros ont été versés au titre de cet accord (contre 75 milliers d'euros en 2015),
- un accord de distribution Assurance Emprunteur MAIF avec effet au 1^{er} janvier 2010, ayant pour objet le versement de commissions de distribution à MAIF, MAIF Solutions Financières, Crédit Immobilier Direct et Sécurimut et le versement de commissions de gestion à Sécurimut. Sur l'exercice, 4 121 milliers d'euros ont été versés au titre de cet accord (contre 3 010 milliers d'euros en 2015).

Dans le cadre des produits d'épargne et de prévoyance, Parnasse-MAIF a conclu :

- un accord de distribution concernant Sollicitudes avec effet au 1^{er} janvier 2012, ayant pour objet le versement de commissions de distribution à MAIF, Filia-MAIF, MGEN et MGEN Filia. Sur l'exercice, 994 milliers d'euros ont été versés au titre de cet accord (contre 773 milliers d'euros en 2015),
- un accord de distribution concernant les produits d'épargne et de prévoyance (Rassurcap et Rassurcap Solutions) avec effet au 1^{er} janvier 2013, ayant pour objet le versement de commissions d'apport à MAIF et MAIF Solutions Financières. Sur l'exercice, 27 670 milliers d'euros ont été versés au titre de cet accord (contre 26 792 milliers d'euros en 2015),
- une convention d'intermédiation concernant la commercialisation du contrat Rassurcap Solutions avec effet au 15 avril 2014, ayant pour objet le versement de commissions d'apport à la MGEN. Sur l'exercice, 805 milliers d'euros ont été versés au titre de cet accord (contre 567 milliers d'euros en 2015).

Note 41 : cotisations brutes

Toutes les cotisations brutes d'assurance directe sont réalisées en France.

Note 42 : entrées et sorties de portefeuilles

Aucun mouvement significatif n'a été enregistré sur les portefeuilles d'assurance au cours de l'exercice.

Note 43 : ventilation par nature des charges par destination

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Achats et autres charges externes	48 248	41 596
Impôts, taxes et versements assimilés	4 107	3 507
Charges de personnel	9 052	8 951
Dotations aux amortissements et provisions	1 593	1 004
Total	63 000	55 058

Les charges par destination ont été diminuées de la production immobilisée pour un montant de 720 milliers d'euros correspondant à l'immobilisation de projets significatifs (extranet vie).

Note 44 : dérogations aux principes généraux

Aucune dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale n'a été retenue au cours de l'année.

Note 45: situation fiscale différée ou latente

Nature	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I. Décalages certains ou éventuels						
Provision pour investissement ¹	-	33	33	-	-	-
Charges non déductibles temporairement	-	-	-	-	-	-
À déduire l'année suivante : - participation à l'effort de construction, contribution sociale de solidarité, participation des salariés aux bénéfices	1 842	-	1 889	1 842	1 889	-
À déduire ultérieurement - provisions pour engagements de retraite	-	1 013	-	66	-	1 079
Total	1 842	1 046	1 922	1 908	1 889	1 079
II. Éléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement	-	-	-	-	-	-
Moins-values à long terme	1 279	-	-	69	1 210	-
Total	1 279	-	-	69	1 210	-
III. Éléments de taxation éventuelle	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

1 - Le « décalage » concerne les 5 ans jusqu'à la reprise.

Note 46 : répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Rubrique	Résultat avant impôt	Impôt			Résultat net	
		Théorique	Crédits d'impôt	Dû	Théorique	Comptable
Courant	52 443	19 181	- 299	18 882	33 262	33 561
Exceptionnel	- 97	- 34	-	- 34	- 64	- 64
Participation des salariés	- 183	-	-	-	- 183	- 183
Total	52 163	19 147	- 299	18 848	33 015	33 314

Note 47 : produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Produits exceptionnels		
Produits de cessions des immobilisations corporelles	-	-
Reprise des provisions pour risques	-	41
Autres produits exceptionnels	36	40
Total	36	81
Charges exceptionnelles		
Valeur comptable des immobilisations corporelles	-	-
Dotation des provisions pour risques	21	21
Autres charges exceptionnelles	113	639
Total	134	660

Note 48 : produits et charges non techniques

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Autres produits non techniques		
Reprise de la réserve de capitalisation – Neutralisation fiscale	2 535	12 810
Total	2 535	12 810
Autres charges non techniques		
Dotation à la réserve de capitalisation – Neutralisation fiscale	861	5 567
Total	861	5 567

Note 49 : variation des provisions d'assurance vie brutes de réassurance

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Charges des provisions d'assurance vie	227 859	236 047
Intérêts techniques (comptes 6302 et 6342)	4 900	5 847
Participations aux bénéfices incorporées directement (comptes 6305 et 6345)	162 910	185 794
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices (comptes 63095 et 63495)	15 169	16 340
Transferts de provisions	- 750	8 781
Écart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture	410 088	452 809

Note 50 : participation des assurés aux résultats techniques et financiers

Rubriques	Exercices				
	2012	2013	2014	2015	2016
A. Participation aux résultats totale	227 483	247 078	256 131	274 743	200 421
A1. Participation attribuée à des contrats	199 134	209 686	214 678	209 879	184 946
A2. Dotation nette de reprise de la provision pour participation aux bénéfices	28 349	37 392	41 453	64 864	15 475
B. Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A 132-10	-	-	-	-	-
B1. Provisions mathématiques moyennes ¹	6 640 686	6 931 828	7 325 804	7 770 980	8 200 629
B2. Montant minimal de la participation aux résultats	187 873	202 162	199 300	211 965	182 025
B3. Montant effectif de la participation aux résultats ²	227 030	246 544	255 503	274 010	199 717
B3a. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	198 681	209 152	214 050	209 146	184 242
B3b. Dotation nette de reprise de la provision pour participation aux bénéfices	28 349	37 392	41 453	64 864	15 475

1 - Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A 132-10.

2 - Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A 132-10.

Autres informations

Informations relatives au Perp MAIF

● **Spécificités comptables de l'enregistrement des opérations liées aux plans d'épargne retraite populaire**
Conformément aux dispositions du paragraphe VII de l'article 108 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003, Parnasse-MAIF procède à l'enregistrement comptable distinct des opérations relatives au produit Perp MAIF. À ce titre, et suivant les avis et recommandations du Conseil national de la comptabilité, il est tenu une comptabilité auxiliaire d'affectation dont le principe est similaire à celui d'une comptabilité multi-établissements où Parnasse-MAIF est considérée comme l'établissement principal.
Les éléments relatifs au Perp constituent le patrimoine d'affectation du plan. L'organisation comptable retenue permet d'isoler sans ambiguïté tous les éléments constitutifs du patrimoine d'affectation.

● Tableau récapitulatif des plans d'épargne retraite populaire

Nom du produit	Type	Nom du Gerp	Nombre d'adhérents au 31/12/2016	Primes	Provisions Mathématiques
Perp MAIF	Contrat collectif à adhésion individuelle et facultative Branches 20 et 22 ne relevant pas de « l'euro diversifié »	Gerp Futurs Solidaires	2 400	3 295	27 902

• État récapitulatif de l'ensemble des placements afférents au Perp MAIF inscrits au bilan

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N - 1	Valeur de réalisation N - 1
I. Placements et Instruments Financiers à Terme					
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours *	-	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM*	-	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM* (autres que celles visées en 4)	245	245	277	243	264
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe*	3 819	3 819	3 819	3 632	3 632
5. Obligations et autres titres à revenu fixe*	21 450	21 197	23 462	18 394	20 398
6. Prêts hypothécaires *	-	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés *	-	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes *	-	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements *	-	-	-	-	-
* Dont placements effectués dans l'OCDE	25 514	25 261	27 558	22 269	24 294
* Dont placements effectués hors OCDE					
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte (autres OPCVM)	2 133	2 133	2 133	1 980	1 980
11. Autres Instruments Financiers à Terme :					
- stratégie d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-	-
- stratégie de rendement	-	-	-	-	-
- autres opérations	-	-	-	-	-
12- Total (lignes 1 à 11)	27 647	27 394	29 691	24 250	26 274

● État récapitulatif de l'ensemble des placements afférents au Perp MAIF inscrits au bilan (suite)

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N - 1	Valeur de réalisation N - 1
I. Placements et Instruments Financiers à Terme					
a. dont :					
Placements évalués selon l'article R 343-9 et Instruments Financiers à Terme rattachés :	21 450	21 197	23 462	18 395	20 398
– dont décote non encore amortie	-	1 594	-	1 306	-
– dont prime de remboursement non reprise	-	35	-	14	-
Placements évalués selon l'article R 343-10 et Instruments Financiers à Terme rattachés	4 064	4 064	4 096	3 875	3 896
Placements évalués selon l'article R 343-13 et Instruments Financiers à Terme rattachés	2 133	2 133	2 133	1 980	1 980
Placements évalués selon l'article R 343-11 et Instruments Financiers à Terme rattachés					
Autres Instruments Financiers à Terme					
b. dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 du Code des assurances :					
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	27 647	27 394	29 691	24 250	26 274
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	-	-	-	-	-
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-	-
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation	-	-	-	-	-
Autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-	-
II. Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, Instruments Financiers à Terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	384	384	384	413	413
III. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-	-	-

Informations complémentaires Perp MAIF :

Le solde non encore amorti ou non encore repris, correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-9, s'élève à 1 559 milliers d'euros.

• Provisions techniques afférentes au contrat Perp MAIF

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Provisions d'assurance vie	25 769	22 758
Provisions pour sinistres	43	33
Provision pour risque d'exigibilité	-	-
Réserve de capitalisation	4	4
Provisions techniques des contrats en unités de compte	2 133	1 980
Total	27 949	24 775

• Ventilation des opérations techniques par catégories

Rubriques	Catégorie ¹	Total N	Total N - 1
	11		
1. Cotisations	3 295	3 295	2 886
2. Charges des prestations	675	675	404
3. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	2 466	2 466	2 407
4. Ajustement Acav	87	87	200
A. Solde de souscription	241	241	275
5. Frais d'acquisition	72	72	87
6. Autres charges de gestion nettes	163	163	143
B. Charges d'acquisition et de gestion nettes	235	235	230
7. Produits nets des placements	697	697	688
8. Participation aux résultats	703	703	733
C. Solde financier	- 6	- 6	- 45
9. Primes cédées	-	-	-
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations	-	-	-
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-	-	-
12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-
13. Commissions reçues des réassureurs	-	-	-
D. Solde de réassurance	0	0	0
Résultat technique (A-B+C+D)	0	0	0
Hors compte			
14. Montant des rachats	166	166	158
15. Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-	-
16. Provisions techniques brutes à la clôture	27 949	27 949	24 775
17. Provisions techniques brutes à l'ouverture	24 775	24 775	21 623

1 - Liste des catégories :

11 - Plans d'épargne retraite populaire relevant de l'article 108 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003.

Comptes consolidés

Les comptes de Parnasse-MAIF sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la Mutuelle assurance des instituteurs de France :

MAIF
200 avenue Salvador Allende
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9

La MAIF établit les comptes consolidés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France pour les entreprises d'assurance.

Engagements de retraite et avantages similaires

• Indemnités de fin de carrière

La convention d'entreprise prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en faveur des salariés de l'entreprise.

Le montant des engagements correspond à la valeur actuelle probable des droits acquis par chaque salarié au moment de son départ à la retraite et tient compte de l'avis du Comité d'urgence du CNC 2004-A du 21 janvier 2004.

Le montant de la provision comptabilisée correspond à l'engagement (1017 milliers d'euros) retraité des écarts actuariels (- 62 milliers d'euros), soit un montant net de 1079 milliers d'euros.

La gestion de ce fonds est assurée directement par Parnasse-MAIF.

La méthode d'évaluation repose sur les critères suivants : la table de mortalité, le taux de charges sociales, l'âge de départ à la retraite, le taux de rendement interne estimé, le taux de progression du salaire, le taux d'actualisation et le taux de rotation du personnel.

• Accord professionnel en matière de retraite dans la branche assurance

Consécutivement à la consolidation du régime Creppsa, l'accord du 17 juillet 1996 prévoit la création d'un fonds de pension, alimenté au minimum par une cotisation des employeurs égale à 1 % de la masse brute annuelle.

La mise en œuvre pratique du dispositif professionnel de fonds de pension a été confiée au B2V.

Les procédures d'alimentation du fonds sont en place depuis le 1^{er} janvier 1999.

La cotisation de 1 % (63 milliers d'euros au titre de l'année 2016) est versée mensuellement.

• Plan d'épargne pour la retraite collective (Perco)

En date du 22 juillet 2014, un Plan d'épargne pour la retraite collectif groupe a été mis en place avec une passerelle avec le Compte épargne temps (CET). Un mécanisme d'abondement a été instauré pour l'année 2016.

• Crédit d'impôt compétitivité et emploi (Cice)

Le principe retenu en matière de comptabilisation est l'affectation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en frais généraux, conformément à la note d'information de l'Autorité des normes comptables du 28 février 2013.

Le montant comptabilisé au titre de 2016 s'élève à 193 milliers d'euros. Ce crédit d'impôt concourt à l'amélioration de notre compétitivité en minimisant les frais généraux ce qui permet de développer les projets importants prévus au plan stratégique de l'entreprise.

Effectif moyen du personnel

L'effectif moyen du personnel au cours de l'exercice 2016 est de 152 personnes (57 cadres et 95 employés). En 2015, l'effectif moyen était de 151 personnes.

Rémunérations et indemnités allouées aux organes de direction

Les rémunérations brutes globales du directeur général et du directeur général adjoint sont versées par la MAIF.

Avances et crédits accordés aux dirigeants

Aucune avance, aucun crédit ou aucun engagement n'a été accordé aux membres des organes d'administration et de direction pendant l'exercice.

Le Perp MAIF



Le rapport des commissaires aux comptes

Au conseil d'administration de Parnasse-MAIF et au comité de surveillance du Perp MAIF,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Parnasse-MAIF et en application des dispositions prévues par les articles L 144-2 VII et R 144-20 du Code des assurances, nous avons procédé au contrôle des comptes annuels du Perp MAIF, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de Parnasse-MAIF. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Il ne nous appartient pas de vérifier les informations, notamment financières, qui figurent sur d'autres documents portés à la connaissance des participants du Perp MAIF.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 10 mai 2017

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Christine Billy

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CBilly', written over a light blue horizontal line.

Le commissaire aux comptes
Mazars

Olivier Leclerc

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O. Leclerc', written over a light blue horizontal line.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

exercice 2016

Compte technique de l'assurance vie		Opérations brutes au 31/12/2016	Cessions et rétrocessions au 31/12/2016	Opérations nettes au 31/12/2016	Opérations nettes au 31/12/2015
Primes	+	3 295		3 295	2 886
Produits des placements		811		811	770
Revenus des placements	+	802		802	756
Autres produits des placements	+	7		7	9
Profits provenant de la réalisation de placements	+	2		2	5
Ajustement ACAV (plus-values)	+	87		87	200
Charges des sinistres		675		675	404
Prestations et frais payés	-	665		665	389
Charges des provisions pour sinistres	-	10		10	15
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques		2 466		2 466	2 407
Provisions d'assurance vie	-	2 104		2 104	1 988
Provisions sur contrats en unités de compte	-	362		362	419
Autres provisions techniques	-	0		0	0
Participations aux résultats	-	703		703	733
Frais d'acquisition et d'administration		225		225	224
Frais d'acquisition	-	72		72	87
Frais d'administration	-	153		153	137
Charges des placements		114		114	82
Frais internes et externes de gestion	-	5		5	4
Autres charges des placements	-	104		104	78
Pertes provenant de la réalisation de placements	-	5		5	0
Ajustement ACAV (moins-values)	-	0		0	0
Autres charges techniques	-	10		10	6
Résultat technique de l'assurance vie		0		0	0

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

Compte non technique		Opérations au 31/12/2016	Opérations au 30/12/2015
Résultat technique de l'assurance vie	+	0	0
Produits des placements alloués	+	0	0
Résultat exceptionnel		0	0
Résultat de l'exercice		0	0

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

LE BILAN

au 31/12/2016

ACTIF

	N	N - 1
Placements	25 514	22 426
- Autres placements	25 514	22 426
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	2 133	1 980
Créances	248	114
- Créances nées d'opérations d'assurance directe	248	98
- Débiteurs divers	0	16
Autres actifs	22	76
- Comptes courants et caisse	22	76
Comptes de régularisation - actif	414	412
- Intérêts et loyers acquis non échus	362	337
- Autres comptes de régularisation	52	75
Total de l'actif	28 331	25 008

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

LE BILAN

au 31/12/2016

PASSIF

	N	N - 1
Capitaux propres	0	0
– Résultat de l'exercice	0	0
Provisions techniques brutes	25 816	22 794
– Provisions d'assurance vie	25 769	22 757
– Provisions pour sinistres (vie)	43	33
– Provisions pour participation aux bénéfices (vie)	0	0
– Autres provisions techniques (vie)	4	4
Provisions techniques des contrats en unités de compte	2 133	1 980
Autres dettes	77	2
– Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0
– Dettes envers les établissements de crédit	0	0
– Créanciers divers	77	2
Comptes de régularisation – passif	305	232
Total du passif	28 331	25 008

Chiffres exprimés en milliers d'euros.

Tableau des engagements reçus et donnés	N	N - 1
Engagements reçus	0	0
Engagements donnés	0	0

Annexe aux comptes

Les articles cités dans cette annexe font référence au Code des assurances.

Faits caractéristiques de l'exercice

Conformément au décret du 21 avril 2004, le Perp MAIF respecte au 31 décembre 2016 le « seuil de viabilité » requis :

- avec 2 400 adhérents (seuil de 2 000 adhérents),
- et 27,9 millions de provisions techniques (seuil de 10 millions de provisions techniques).

Principes comptables et modes d'évaluation retenus

Les comptes présentés ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires des avis du Conseil national de la comptabilité et des règlements du Comité de la réglementation comptable applicables aux entreprises d'assurance.

Bilan

Note 1 : placements

La distinction entre les placements relevant des articles R 343-9 et R 343-10 se fait en conformité avec les articles du Code des assurances.

Ainsi, toutes les valeurs amortissables énumérées aux 1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R 332-2, autres que les obligations et les parts indexées, les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs, sont classées à l'article R 343-9, les autres valeurs relèvent donc de l'article R 343-10.

• Titres à revenu fixe (article R 343-9)

Les obligations et les titres de créance négociables sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors coupons courus. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon une méthode linéaire (différence < 10 %) ou actuarielle (différence ≥ 10 %) sur la durée résiduelle des titres par la comptabilisation soit d'une charge (surcote), soit d'un produit (décote). Les frais d'acquisition sont portés en charges.

À l'inventaire, le gain ou la perte lié à l'indexation sur le niveau général des prix de certaines obligations est enregistré en produits ou en charges.

L'évaluation des titres correspond au dernier cours coté ou à défaut à la valorisation communiquée par l'émetteur, conformément à l'article R 343-11.

Une dépréciation à caractère durable n'est constituée que s'il existe un risque avéré de contrepartie (le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements) et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable, conformément au règlement de l'ANC 2015-11.

Dans cette éventualité, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine (taux actuariel de rendement), corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque.

● Titres amortissables (article R 343-10)

Les obligations de crédit ou émises par un fonds de prêt à l'économie non cotées et les prêts sont amortis selon le principe des surcotes décotes comme les titres estimés selon l'article R 343-9 mentionnés ci-dessus. Les frais d'acquisition sont portés en charges.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes est la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise conformément à l'article R 343-11.

Les règles de dépréciations de ces titres sont définies par le règlement de l'ANC :

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements amortissables classés à l'article R 343-10 jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée dès lors qu'il y a lieu de considérer qu'il existe un risque de crédit avéré,
- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré :
 - lorsque l'organisme n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur vénale si cette dernière est inférieure à la valeur comptable,
 - lorsque l'organisme a l'intention et la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur recouvrable si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée sur la base de la valeur actuelle des flux futurs estimés en prenant en compte, en fonction de l'horizon de détention considéré, des critères liés soit au marché, soit à la rentabilité attendue du placement.

● Actions et autres titres à revenu variable non amortissables (article R 343-10)

Les actions et autres titres à revenu variable non amortissables sont enregistrés à leur prix d'achat, hors intérêts courus et frais d'acquisition.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, selon l'article R 343-11, correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours coté,
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ; pour les parts ou actions émises par des organismes de placements collectifs, au dernier prix de rachat publié.

Conformément à la section 2 du règlement de l'ANC, les actions et autres titres à revenu variable en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation selon une analyse multicritères :

- il existait d'ores et déjà une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent,
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté,

- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :
 - la baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement,
 - l'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement,
 - les difficultés de cession de ce placement.

La valeur d'inventaire des titres présentant une présomption de dépréciation durable s'analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements, déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à les détenir à un horizon envisagé (gestion actif/passif, cash flow positifs).

Cette approche conduit à constater une dépréciation durable pour certains fonds d'investissement selon les modalités suivantes :

- pour les fonds dont la cession est prévue à brève échéance (moins d'un an), la dépréciation correspond à l'intégralité de la moins-value constatée au 31 décembre de l'année,
- pour les autres fonds, la dépréciation est déterminée selon une méthode prospective : différence entre le prix de revient et la valeur recouvrable à l'horizon de détention, estimée à partir d'un taux de rendement prudent correspondant à l'horizon de détention majoré d'une prime de risque.

Note 2 : créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée.

Note 3 : comptes de régularisation

La nature et le montant des comptes figurant sur les lignes « Comptes de régularisation actif » et « Comptes de régularisation passif » sont précisés dans la note 18.

Note 4 : réserve de capitalisation

Cette réserve qui figure dans le poste « Autres réserves » est destinée, en cas de vente de valeurs amortissables évaluées selon l'article R 343-9, à parer à l'éventuelle dépréciation des valeurs inscrites à l'actif et à la diminution de leur revenu.

La détermination du montant de la dotation ou de la reprise est définie par l'article A 343-3-1 du Code des assurances. Le montant est calculé en fonction du prix de vente des titres et de l'incidence fiscale potentielle de la cession.

Il doit tenir compte également, le cas échéant, de la dépréciation pour risque de crédit mentionnée dans le règlement ANC 2015-11.

Note 5 : provisions techniques

Le détail chiffré figure en note 17.

• Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques du compartiment en euros sont évaluées de manière rétrospective.

Les provisions mathématiques du compartiment en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ce compartiment.

Par dérogation aux articles R 343-9 et R 343-10, ces actifs font l'objet d'une estimation séparée et ils sont inscrits au bilan pour leur valeur au jour de l'inventaire. Les gains ou pertes résultant de leur réévaluation sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

● Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer correspondent aux prestations non encore réglées à la date de clôture de l'exercice.

● Provisions pour participation aux bénéfices

Elles correspondent à la participation des assurés aux bénéfices techniques et financiers restant à attribuer ; l'attribution définitive s'effectue soit par incorporation aux provisions mathématiques, soit par incorporation directe aux prestations versées.

● Provision pour risque d'exigibilité

En application de l'article R 343-5, cette provision est constituée dès lors que globalement, les placements relevant de l'article R 343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur nette comptable.

La dotation annuelle est égale au tiers du montant de la moins-value latente nette globale, sans que cette dotation puisse conduire à ce que le montant total de la provision inscrite au bilan excède le montant de la moins-value nette globale constatée sur ces placements.

La charge constituée par la dotation à la provision pour risque d'exigibilité mentionnée à l'article R 343-5 peut être étalée dans des conditions précisées par arrêté du ministre chargé de l'économie. Le report de charge consécutif à cet étalement ne peut toutefois pas conduire à ce que la charge totale relative au provisionnement de la moins-value latente globale mentionnée à l'article R 343-5 pour un exercice donné soit supportée sur plus de huit exercices consécutifs, à compter de l'exercice où cette moins-value latente globale a été constatée. Aucun mouvement à la provision pour risque d'exigibilité n'a été effectué à la clôture de l'exercice.

● Provision pour aléas financiers

Cette provision, qui relève de l'article R 343-3 du Code des assurances, a pour objet de compenser une baisse de rendement éventuelle des actifs par rapport aux engagements de taux garantis. Si, lors de l'inventaire, le taux de rendement réel des actifs d'une entreprise, diminué d'un cinquième, est inférieur au quotient du montant total des intérêts techniques et du minimum contractuellement garanti de participations aux bénéfices dans les conditions définies aux articles A132-2 du Code des assurances des contrats de l'entreprise par le montant moyen des provisions mathématiques constituées, la provision pour aléas financiers correspond à la différence positive entre les provisions mathématiques recalculées en actualisant les paiements futurs à un taux déterminé et les provisions mathématiques à l'inventaire (R 343-3 du Code des assurances).

Aucune provision pour aléas financiers n'a été comptabilisée à la clôture de l'exercice.

Hors bilan

Parnasse-MAIF n'a pas pris ou reçu d'engagements à l'égard des dirigeants, des entreprises liées ou des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.

Compte de résultat

Note 6 : cotisations

Les primes correspondent aux primes émises, nettes d'annulations.

Note 7 : charges de sinistres

Ces charges intègrent l'ensemble des prestations et le cas échéant, des transferts vers d'autres plans.

Note 8 : produits et charges des placements

Les produits des placements comprennent les intérêts et les loyers courus au cours de l'exercice, les dividendes encaissés, les reprises sur la réserve de capitalisation, les produits des différences de prix de remboursement à percevoir ainsi que les produits provenant de la réalisation des placements.

Les charges des placements regroupent les intérêts, les dotations de la réserve de capitalisation, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements.

Les plus ou moins-values sur cessions des placements sont déterminées selon la méthode « premier entré / premier sorti ».

Dérogation aux principes généraux

Aucune dérogation aux principes généraux n'a été appliquée au cours de l'exercice.

Changement de méthode et de présentation

Note 9 : changement décidé par l'entreprise

Sans objet.

Note 10 : changement du fait de nouvelles réglementations comptables

Sans objet.

Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de tenue de l'instance concernée.

Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

Les données financières présentées de la page 103 à la page 112 sont exprimées en milliers d'euros.

Bilan

Note 11 : tableau de variation de divers éléments de l'actif

Rubriques	Valeur brute N - 1	Acquisitions Augmentations	Cessions Diminutions	Valeur brute N
Autres placements	22 426	18 039	14 951	25 514
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	1 980	153	-	2 133
Total	24 406	18 192	14 951	27 647

Note 12 : amortissements et dépréciations

Mouvements de l'exercice

Aucun mouvement n'a été constaté sur l'exercice.

Montants cumulés

Rubriques	Valeur brute en fin d'exercice	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette en fin d'exercice
Autres placements	25 514	-	-	25 514
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	2 133	-	-	2 133
Total	27 647	-	-	27 647

Note 13 : état récapitulatif de l'ensemble des placements inscrits au bilan

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N - 1	Valeur de réalisation N - 1
I. Placements et Instruments Financiers à Terme					
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours *	-	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM *	-	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM * (autres que celles visées en 4)	245	245	277	243	264
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe *	3 819	3 819	3 819	3 632	3 632
5. Obligations et autres titres à revenu fixe *	21 450	21 197	23 462	18 395	20 398
6. Prêts hypothécaires *	-	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés *	-	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes *	-	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements *	-	-	-	-	-
* Dont placements effectués dans l'OCDE	25 514	25 261	27 558	22 269	24 294
* Dont placements effectués hors OCDE					
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte (autres OPCVM)	2 133	2 133	2 133	1 980	1 980
11. Autres Instruments Financiers à Terme :					
- stratégie d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-	-
- stratégie de rendement	-	-	-	-	-
- autres opérations	-	-	-	-	-
12- Total (lignes 1 à 11)	27 647	27 394	29 691	24 250	26 274

Note 13 : état récapitulatif de l'ensemble des placements inscrits au bilan (suite)

Rubriques	Valeur brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation N	Valeur nette N - 1	Valeur de réalisation N - 1
I. Placements et Instruments Financiers à Terme					
a. dont :					
Placements évalués selon l'article R 343-9 et Instruments Financiers à Terme rattachés :	21 450	21 197	23 462	18 395	20 398
– dont décote non encore amortie	-	1 594	-	1 306	-
– dont prime de remboursement non reprise	-	35	-	14	-
Placements évalués selon l'article R 343-10 et Instruments Financiers à Terme rattachés	4 064	4 064	4 096	3 875	3 896
Placements évalués selon l'article R 343-13 et Instruments Financiers à Terme rattachés	2 133	2 133	2 133	1 980	1 980
Placements évalués selon l'article R 343-11 et Instruments Financiers à Terme rattachés					
Autres Instruments Financiers à Terme					
b. dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 du Code des assurances :					
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	27 647	27 394	29 691	24 250	26 274
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	-	-	-	-	-
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-	-
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation	-	-	-	-	-
Autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-	-
II. Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, Instruments Financiers à Terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	384	384	384	413	413
III. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-	-	-

Informations complémentaires Perp MAIF :

Le solde non encore amorti ou non encore repris, correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-9, s'élève à 1 559 milliers d'euros.

Note 14 : ventilation des créances et des dettes

Rubriques	Montant N				Montant N - 1			
	Montant net	à 1 an au plus	à moins de 5 ans	à plus de 5 ans	Montant net	à 1 an au plus	à moins de 5 ans	à plus de 5 ans
Créances	248	248	-	-	114	114	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	248	248	-	-	98	98	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	16	16	-	-
État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
Débiteurs divers	-	-	-	-	16	16	-	-
Dettes pour dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	77	77	-	-	2	2	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	77	77	-	-	2	2	-	-
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
Créanciers divers	77	77	-	-	2	2	-	-

Note 15 : liste des entreprises liées ou entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
Néant.

Note 16 : capitaux propres

Non applicable.

Note 17 : provisions techniques

Rubriques	Montant N - 1	Mouvements de l'exercice	Montant N
Provisions d'assurance vie	22 758	3 011	25 769
Provisions pour sinistres	33	10	43
Provisions pour risque d'exigibilité	-	-	-
Réserve de capitalisation	4	-	4
Provisions techniques des contrats en unités de compte	1 980	153	2 133
Total	24 775	3 174	27 949

Note 18 : comptes de régularisation

Actif	Montant N	Montant N - 1
Intérêts et loyers non échus	362	337
Autres comptes de régularisation	52	75
Dont : différences sur les prix de remboursement à percevoir	52	75
Total	414	412
Passif	Montant N	Montant N - 1
Autres comptes de régularisation	305	232
Dont : amortissement des différences sur les prix de remboursement	305	232
Total	305	232

Note 19 : actifs et passifs en devises

Parnasse-MAIF ne détient pas d'actifs et de passifs en devises à la clôture de l'exercice.

Hors bilan

Note 20 : engagements reçus et donnés

Parnasse-MAIF n'a pas pris ou reçu d'engagements à l'égard des dirigeants, des entreprises liées ou des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.

Compte de résultat

Note 21 : ventilation des produits et charges des placements

Rubriques	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées N	Autres revenus et frais financiers N	Montant N	Montant N - 1
Produits				
Revenus des autres placements	-	802	802	756
Autres produits des placements	-	9	9	14
Total produits des placements	-	811	811	770
Charges				
Autres charges des placements	-	114	114	82
Total charges des placements	-	114	114	82

Note 22: ventilation des opérations techniques par catégories

Rubriques	Catégorie ¹	Total N	Total N - 1
	11		
1. Cotisations	3 295	3 295	2 886
2. Charges des prestations	675	675	404
3. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	2 466	2 466	2 407
4. Ajustement Acav	87	87	200
A. Solde de souscription	241	241	275
5. Frais d'acquisition	72	72	87
6. Autres charges de gestion nettes	163	163	143
B. Charges d'acquisition et de gestion nettes	235	235	230
7. Produits nets des placements	697	697	688
8. Participation aux résultats	703	703	733
C. Solde financier	- 6	- 6	- 45
9. Primes cédées	-	-	-
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations	-	-	-
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-	-	-
12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-
13. Commissions reçues des réassureurs	-	-	-
D. Solde de réassurance	0	0	0
Résultat technique (A-B+C+D)	0	0	0
Hors compte			
14. Montant des rachats	166	166	158
15. Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-	-
16. Provisions techniques brutes à la clôture	27 949	27 949	24 775
17. Provisions techniques brutes à l'ouverture	24 775	24 775	21 623

1 - Liste des catégories:

11 - Plans d'épargne retraite populaire relevant de l'article 108 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003.

Note 23: cotisations brutes

Toutes les cotisations brutes d'assurance directe sont réalisées en France.

Note 24 : ventilation par nature des charges par destination

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Achats et autres charges externes	10	6
Total	10	6

Note 25 : dérogations aux principes généraux

Aucune dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale n'a été retenue au cours de l'exercice.

Note 26 : variation des provisions d'assurance vie brutes de réassurance

Rubriques	Montant N	Montant N - 1
Charges des provisions d'assurance vie	2 104	1 988
Participations aux bénéfices incorporées directement (comptes 6305 et 6345)	530	552
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices (compte 63095)	170	177
Transfert de provisions	209	327
Écart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture	3 011	3 044

Note 27 : participation des assurés aux résultats techniques et financiers

Rubriques	Exercices				
	2012	2013	2014	2015	2016
A. Participation aux résultats totale	453	534	628	733	703
A1. Participation attribuée à des contrats	453	534	628	733	703
A2. Dotation nette de reprise de la provision pour participation aux bénéfices	-	-	-	-	-
B. Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A 132-10	-	-	-	-	-
B1. Provisions mathématiques moyennes ¹	13 166	15 656	18 317	21 235	24 263
B2. Montant minimal de la participation aux résultats	-	-	-	-	-
B3. Montant effectif de la participation aux résultats ²					
B3a. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	453	534	628	733	703
B3b. Dotation nette de reprise de la provision pour participation aux bénéfices	-	-	-	-	-

1 - Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A 132-10.

2 - Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A 132-10.

Autres informations

États des transferts entre le patrimoine d'affectation du plan et le patrimoine général de l'organisme d'assurance gestionnaire

Rubriques	Patrimoine d'affectation	Patrimoine général
Transferts d'éléments du résultat		
Prélèvements d'acquisition	- 71	+ 71
Engagements en euros	- 65	+ 65
Engagements en unités de compte	- 6	+ 6
Prélèvements d'administration	- 153	+ 153
Engagements en euros	- 142	+ 142
Engagements en unités de compte	- 11	+ 11
Prélèvements de prestations	- 22	+ 22
Engagements en euros	- 22	+ 22
Engagements en unités de compte	-	-
Produits des placements	+ 168	- 168
Engagements en euros	+ 160	- 160
Engagements en unités de compte	+ 8	- 8
Prélèvements relatifs au financement du Gerp	10	- 10
Changement d'affectation d'actifs	Néant	Néant

Les branches pratiquées

06

La liste des branches pratiquées et pays où l'entreprise exerce son activité

La liste des branches pratiquées en France
(article R 321-1 du Code des assurances)

	Date de l'agrément
20- Vie-décès (année de début d'exploitation : 1985)	27 février 1985
22- Assurances liées à des fonds d'investissement (année de début d'exploitation : 1988)	29 janvier 1988

Liste des pays où l'entreprise exerce en régime d'établissement
Néant.

Liste des pays où l'entreprise exerce en libre prestation de services
Néant.

Effectif moyen annualisé du personnel salarié
152 personnes dont 57 cadres (personnel affecté à la commercialisation des contrats : 22).

Liste des contrats d'assurance directe dont la commercialisation a commencé au cours de l'exercice
Néant.

Liste des tables établies ou non par sexe par l'entreprise d'assurance et certifiées par un actuaire indépendant de cette entreprise, agréé à cet effet par l'une des associations d'actuaire reconnues par l'autorité mentionnée à l'article L 310-12 du Code des assurances

Une table d'expérience a été certifiée en 2016 par Gilles Depommier, actuaire indépendant agréé à cet effet, et peut être retenue pour la tarification et le provisionnement des garanties décès des contrats de temporaire décès et d'assurance en couverture de prêts. Certifiée pour une période maximum de 5 ans, cette table est contrôlée annuellement conformément à la réglementation.

maif.fr

Retrouvez-nous aussi sur   

Parnasse-MAIF - Entreprise régie par le Code des assurances

Société anonyme au capital de 122 000 000 euros constitués le 14 septembre 1984

Siège social : «Le Pavois» - 50 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9

Téléphone : 05 49 04 49 04 - Télécopie : 05 49 04 49 84

RCS Niort B 330 432 782

07/2017 - Réalisation : Philippe Serrure pour le Studio de création MAIF

Photos : Corinne Brisbois/MAIF, Emmanuelle Brisson/MAIF, mmphoto/Fotolia, S. Decoret/Fotolia, rogerphoto/Fotolia



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

